



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 01/12/2023

ID : 069-200058493-20231129-C_20231129_01-DE



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N°218

88^{ème} année

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIÈRES	2
ORDRE DU JOUR	7
AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION	15
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Bureau	15
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Président	16
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	17
<input type="checkbox"/> Délibérations d'intérêt commun	17
Adoption du procès-verbal du comité du 7 juin 2023	17
Amendement aux deux projets de délibération portant sur la dm1 (budget principal) et l'actualisation de l'AP 2023.....	18
Budget principal 2023 - Décision modificative n°1 (amendée)	18
Actualisation de l'autorisation de programme AP 2023 (amendée).....	20
Budget annexe "installations photovoltaïques" - décision modificative n°1	23
Admission en non valeur - Budget principal 2023.....	23
Mise à disposition temporaire de la salle Candela.....	24
Vente des locaux situés au 28-30 rue de la Baisse à Villeurbanne	25
Attribution d'une subvention à l'association "électriciens sans frontières"	26
<input type="checkbox"/> Délibérations relatives à une compétence particulière	27
Convention d'enfouissement à conclure entre le SIGERLy et Infracorp (Prizz infrastructure) ..	27
Concession pour la distribution publique d'électricité : compte-rendu d'activité du concessionnaire (crac) 2022	28
Concession pour la distribution publique de gaz : compte-rendu d'activité du concessionnaire (crac) 2022	28
Concession pour la distribution publique d'électricité : rapport de contrôle au titre de l'exercice 2021	29
Concession pour la distribution publique de gaz : rapport de contrôle au titre de l'exercice 2021 ..	36
Approbation de la convention 2023 ENEDIS/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages (article 8).....	40
Prise en charge de l'éclairage des voies privées des lotissements ouvertes à la circulation publique par le sigerly dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public.....	41
QUESTIONS DIVERSES	42
ACTUALITÉS DU SIGERLy	43
COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT	44
DÉLIBÉRATIONS	47

COMITÉ SYNDICAL ALBIGNY-SUR-SAÔNE, MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 30, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Henri Saint Pierre d'Albigny-sur-Saône sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)

DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Quorum :	35
Nombre de délégués en exercice :	86 (234 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	40
Nombre de délégués suppléants présents :	4
Total de délégués présents	44 (112 voix)
Nombre de pouvoirs :	3 (17 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	47 (129 voix)

DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

- « Concessions de distribution publique d'électricité et de gaz »

**Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :*

Quorum :	12
Nombre de délégués en exercice :	28 (88 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	13
Nombre de délégués suppléants présents :	1
Total de délégués présents	14 (41 voix)
Nombre de pouvoirs :	2 (8 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	16 (49 voix)

- « Dissimulation coordonnée des réseaux »

**Pour l'exercice de cette compétence particulière « Dissimulation coordonnée des réseaux », seuls les 66 délégués des communes adhérentes prennent part au vote :*

Quorum :	27
Nombre de délégués en exercice :	66 (66 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	31
Nombre de délégués suppléants présents :	4
Total de délégués présents	35 (35 voix)
Nombre de pouvoirs :	1 (1 voix)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	36 (36 voix)

- « Éclairage public »

**Pour l'exercice de cette compétence particulière « Éclairage public », seuls les 52 délégués des communes adhérentes prennent part au vote :*

Quorum :	21
Nombre de délégués en exercice :	52
Nombre de délégués titulaires présents :	25 (25 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	3 (3 voix)
Total de délégués présents	28 (28 voix)
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	28

PRÉSENTS**Délégués présents à la séance (X), excusés (e)**

COLLECTIVITÉ	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
METROPOLE DE LYON	BARLA Nicolas	X	GOMEZ Stéphane	
METROPOLE DE LYON	BRUNEL VIEIRA Vinciane	X	HÉMAIN Séverine	
METROPOLE DE LYON	CHADIER Sandrine		LAGARDE Caroline	
METROPOLE DE LYON	CHARNAY Christiane	e	DEHAN Nathalie	e
METROPOLE DE LYON	COHEN Claude	X	BADOUARD Benjamin	
METROPOLE DE LYON	DA PASSANO Jean-Luc	e	MAIRE Michaël	X
METROPOLE DE LYON	DAVID Pascal		ZDOROVITZOFF Sonia	
METROPOLE DE LYON	DEVINAZ Gilbert-Luc	e	PERCET Joëlle	
METROPOLE DE LYON	FONTAINE Myriam	X	NOVAK Floyd	
METROPOLE DE LYON	GIROMAGNY Véronique	X	CAMUS Jérémie	
METROPOLE DE LYON	GODINOT Sylvain	e	ARTIGNY Bertrand	e
METROPOLE DE LYON	GUELPA-BONARO Philippe	e	BAGNON Fabien	
METROPOLE DE LYON	MILLET Pierre-Alain	X	LUNGENSTRASS Valentin	
METROPOLE DE LYON	PEREZ Éric	X	BAUME Émeline	
METROPOLE DE LYON	RAY Jean-Claude	e	ASTI-LAPPERRIÈRE Florence	
METROPOLE DE LYON	REVEYRAND Anne	X	BRAMET-REYNAUD Nathalie	
METROPOLE DE LYON	SECHAUD Joëlle		VIEIRA Matthieu	
METROPOLE DE LYON	SIBEUD Nicole		PETIT Gaël	
METROPOLE DE LYON	SMATI Julien		COLLIN Blandine	
METROPOLE DE LYON	SUBAÏ Corinne	X	VESSILLER Béatrice	

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
BRIGNAIS	THUET Bruno	X	MARCILLIERE Christine	
CHAPONOST	DUPIED Didier		LAURENT Cédric	
CHASSELAY	LASSAUSAIE Bruno		GHIRARDI Aurélie	
COMMUNAY	CHONÉ Jean-Philippe	X	PATIN Yvan	
MILLERY	CASTELLANO Michel	X	PUYJALINET Eric	
ST SYMPHORIEN D'OZON	PERRUSSET Guy	X	WINTRICH René	
TERNAY	PERDRIX Pierre		FAUCHET Jérôme	X
VOURLLES	PINEL Christophe	e	DILLENSEGER Thierry	e

Délégués présents à la séance (x), excusés (e)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
Albigny-sur-Saône	SAUNIER Thierry	X	LAULAGNET Bernard	
Bron	DUBIEF Marc	X	CARRIER Marion	
Cailloux-sur-Fontaines	PICARD Frédéric		ALLEGANTI Gilles	
Caluire-et-Cuire	BLACHERE Sophie	e	DIALLO Mamadou	
Champagne-au-Mt-d'Or	GUERIN Guillaume		REMY Bernard	
Charbonnières-les-Bains	CARDINAL Sandrine	X	BOISSON Nausicaa	
Charly	DUCHARNE Thierry		RUÉ Marie-Laure	
Chassieu	FOURRIER Michel	e	DECHENAUX Bernard	e
Collonges-au-Mt-d'Or	JOUBERT Patrick	X	CARTIER Jacques	
Corbas	LEGRAS Alain	X	BREVALLE Eddie	
Couzon-au-Mt-d'Or	THOMMÉGAY David		LUCAS Karine	X
Craponne	PASTRÉ François	X	MAGOUTIER Jean-Louis	
Curis-au-Mt-d'Or	NICOLAS Philippe	X	FERRARELLI Stéphane	
Dardilly	MARTIN Thierry	e	PAUME Damien	e
Décines-Charpieu	ALLOIN Jean-Emmanuel		GUESMIA Samir	
Ecully	GARDON-CHEMAIN Agnès	X	BUSQUET Isabelle	
Feyzin	THIMONET Christophe	e	MIHINDOU Jolly Clair	
Fleurieu-sur-Saône	GIRAUD Michel		BELUZE Patrick	
Fontaines-St-Martin	RIBAS Rémy	X	MAGNIN Françoise	
Fontaines-sur-Saône	BRUSCOLINI Olivier	X	MAZUEL Michel	
Francheville	VERNAT Jean-Paul	X	PAGNOUD Sophie	
Genay	MAGAUD Noëlle		ROUVIER Stéphane	
Givors	VITORIO Alipio		FERNANDES Isabelle	
Grigny	ODO Xavier		CABROL Christophe	X
Irigny	DARCY Christophe		GAREL Xavier	
Jonage	NASARRE François	e	RAMOS Eric	e
Limonest	GERVAIS Pierre		REBOTIER Béatrice	
Lissieu	BALAYÉ Quentin		DE FREITAS Elisabeth	
Marcy l'Étoile	JASSERAND Yves	X	SEDDAS Agnès	
Meyzieu	DUMAS Bernard	X	PELLARINI Robert	
Mions	GUIGUET Julien	X	TUR Patrick	
Montanay	SUCHET Gilbert	X	CRETIN Rémy	
Mulatière (La)	STRUB Arnold	X	VINCENT Eric	
Neuville-sur-Saône	PASTY Nicolas	X	ALAMERCERY Vincent	
Oullins	AMBARD Christian	e	HYVERNAT Frédéric	
Pierre-Bénite	MOROGÉ Jérôme	e	BONTEMPS Marlène	e
Poleymieux-au-Mt-d'Or	JOLLY François	X	MARQUET Jean-Baptiste	
Quincieux	LYONNET Germain	X	MUREAU Michèle	
Rillieux-la-Pape	de la CRUZ Philippe	X	PIN Antoine	
Rochetaillée-sur-Saône	VATONNE Eric			
St-Cyr-au-Mt-d'Or	BOUVAT Cyrille	X	CATHELAND Gilles	
St Didier-au-Mt-d'Or	BASSET Claude	X	GENOIS Carine	
St Fons	CASTERS Thibaut			
St Genis-Laval	RAGON Frédéric		PARDON-BERARD Françoise	
St Genis-les-Ollières	FAYOLLE Xavier		MAVOUNGOU Martin	
St Germain-au-Mt-d'Or	PERARDEL Philippe	X	TEILLON Thomas	
St Priest	PEILLET Stéphane		VERGNON Sophie	
St Romain-au-Mt-d'Or	MALOT Guillaume		WAGET Pascal	
Ste-Foy-les-Lyon	BARRELLON Pierre		DUMOND Robert	
Sathonay-Camp	PERRUT Anne		ZEMOURA Mickaël	
Sathonay-Village	PARENTY Michel	X	DIROUX Jean-Marie	
Solaize	BUDYNEK Jean-Michel	e	LAFFONT Stéphane	e
Tassin-la-Demi-Lune	PECHARD Katia		JANNIN Pierrick	
Tour-de-Salvagny (La)	JAL Jean-Philippe	X	DEBORD Jacques	
Vaulx-en-Velin	DAHOUK Kaoutar		MOINE Philippe	
Vénissieux	SGHAIER Lanouar		GAUTIN Jean-Maurice	
Vernaison	SÉGOUFFIN Daniel	X	CHAIGNE Caroline	
Villeurbanne	CHIKH Ikhlef	X	COLLIAT Antoine	

POUVOIR DONNÉ PAR UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE À UN AUTRE DÉLÉGUÉ TITULAIRE :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon),
Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon),

ARRIVÉE/DÉPART : /

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.

Délibérations :

- **Affaires d'Intérêt commun :**

- 1) Adoption du procès-verbal du Comité du 7 juin 2023
- 2) Amendement aux deux projets de délibération portant sur la DM1 (budget principal) et l'actualisation de l'AP 2023
- 3) Budget principal 2023 - Décision modificative n°1 (amendée)
- 4) Actualisation de l'autorisation de programme AP 2023 (amendée).
- 5) Budget annexe "Installations Photovoltaïques" Décision modificative n°1
- 6) Admission en non-valeur - Budget principal 2023
- 7) Mise à disposition temporaire de la salle Candela
- 8) Vente des locaux situés au 28-30 rue de la Baisse à Villeurbanne
- 9) Attribution d'une subvention à l'association "Électriciens sans frontières"
- 10) Convention d'enfouissement à conclure entre le SIGERLy et Infracorp (Prizz infrastructure)

- **Affaires « Compétences particulières » :**

- 11) Concession pour la distribution publique d'électricité :
- 12) Compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2022
- 13) Concession pour la distribution publique de gaz :
- 14) Compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2022
- 15) Concession pour la distribution publique d'électricité : Rapport de contrôle au titre de l'exercice 2021
- 16) Concession pour la distribution publique de gaz : Rapport de contrôle au titre de l'exercice 2021
- 17) Approbation de la convention 2023 ENEDIS/SIGERLy pour la réalisation de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages (ARTICLE 8)
- 18) Prise en charge de l'éclairage des voies privées des lotissements ouvertes à la circulation publique par le SIGERLy dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public

Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. PEREZ)

M. PEREZ.- Bonjour à tous.

Monsieur le Maire, merci de nous accueillir ce soir. Je suis toujours content de venir ici parce que, mes grands-parents habitant Neuville-sur-Saône, je connais un peu le secteur et cela me fait toujours plaisir de venir vous voir, même si pour certains, je l'entends, cela fait un peu de route, mais Monsieur SAUNIER avait la dernière fois fait un peu de chemin jusqu'à Communay.

Yves, je vous laisse la parole pour un mot d'accueil de la commune.

M. CHIPIER.- Bonsoir à toutes et tous, merci Président d'avoir choisi Albigny pour cette réunion. C'est une belle façon de mieux faire connaissance et de faire la promotion de notre commune.

Maire depuis 2020, Albignolais depuis près de 45 ans, je vais essayer de vous dresser rapidement la carte d'identité d'Albigny. Nous faisons partie de la Conférence territoriale des maires (CTM) Val de Saône et nous sommes sur la rive droite. Commune de 3 000 habitants avec près de 30 % de logements sociaux, même si nous ne sommes pas sous la loi SRU, nous sommes la seule commune de la rive droite à s'appeler sur Saône. D'aucuns penseraient que nous sommes le parent pauvre de la rive droite et je m'amuse parfois à dire que nous sommes considérés comme les Roumains des Monts d'Or, mais ce n'est pas le cas, c'est un choix assumé depuis 50 ans car Albigny était encore aux Monts d'Or avant 1960, mais la Saône traverse tout le village.

Le centre-bourg autour de l'église et du château médiéval regroupe des commerçants et équipements publics de la commune, nous avons un petit marché le samedi matin assez bucolique, n'hésitez pas à venir nous rendre visite, j'y suis tous les samedis si vous voulez prendre un café avec moi, vous êtes toutes et tous les bienvenus.

On est aussi face au pont d'Albigny-Neuville, et j'y tiens, car ce pont est autant sur l'une et l'autre commune, d'autant que c'est nous qui payons l'électricité ! Et si vous passez devant, vous pouvez remarquer une superbe fresque qui a été faite il y a quelques années qui représente les pionniers de l'aviation, peinte en l'honneur des grands aviateurs qui ont vécu à Albigny, les frères Voisin. Et si vous vous rappelez des bandes dessinées Zembla, le personnage est peint dessus parce que le dessinateur vient également d'Albigny.

Nous sommes heureux de faire bénéficier à nos habitants d'un tissu associatif assez riche pour une petite commune, nous avons plus d'une trentaine d'associations culturelles, sportives qui tissent le lien social et qui participent au bien vivre d'Albigny, ce que nos habitants reconnaissent et apprécient.

Un petit clin d'œil sur le centre hospitalier gériatrique des Monts d'Or pour lequel je participe activement en tant que vice-président du conseil de surveillance et qui est le premier employeur du Val de Saône. Auparavant, Albigny était considérée comme un mouiroir parce que c'était un dépôt de mendicité et on a essayé de redorer le blason du centre hospitalier qui maintenant s'ouvre sur l'extérieur et qui va devenir hôpital de proximité avec des consultations pour tous publics. Nous en sommes assez fiers.

Croisons les doigts aussi pour l'ouverture d'un collège d'ici 2027 prévue par la Métropole ; les habitants pourront avoir un collège sur la rive droite parce que tout est concentré sur la rive gauche jusqu'à présent.

Merci à toutes et tous de venir dans cet espace Henri Saint-Pierre. Beaucoup d'entre vous ont fait quelques kilomètres, certains ont pu apprécier la traversée du pont Albigny-Neuville. Je vais laisser la place à Thierry qui va vous dire encore quelques mots.

M. SAUNIER.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous vous accueillons aujourd'hui dans notre espace Henri Saint-Pierre fraîchement rénové baptisé du nom de notre ancien maire de la commune très apprécié des habitants pour sa bienveillance et sa vision de gestion en bon père de famille.

Outre son coup de jeune réussi, ce bâtiment a bénéficié notamment d'un changement des huisseries, de sa toiture, d'une isolation phonique, d'une nouvelle centrale de traitement de chauffage, sans oublier un dojo pour nos clubs de karaté et judo qui a la particularité d'être équipé d'un sol en bois amortissant. C'est aujourd'hui une salle de spectacles, de réunions, d'assemblées générales de club de sport ou autres, ce fut la première grande rénovation suivie par notre équipe municipale qui n'a pas été facilitée par le Covid.

Côté rénovation thermique, nous avons bénéficié de l'aide du SIGERLy du CEP lors de notre deuxième chantier d'envergure pour ce mandat, la rénovation de la mairie, une aide à la proposition

de matériaux, une réalisation toujours suivie par un de vos conseillers en énergie partagés nous avons invité les membres du Comité lors d'un mardi visite.

Nous sommes suivis par la société IDEX pour la prestation d'entretien des chaudières gaz, nous sommes toujours en relation avec la technicienne de secteur qui réalise les études d'éclairage public que je remercie particulièrement pour sa disponibilité et son implication.

Notre salle est opérationnelle, mais nous avons, comme beaucoup de communes, des finances qui ne pourront pas suivre. Nous avons aussi pris la décision de mettre en place une extinction partielle des voies de la commune de 23 heures à 5 heures.

Enfin, nous avons pu compter sur le syndicat et son appui afin de porter notre projet de rénovation d'éclairage public de fonds vert auprès de la préfecture, mais sans succès.

Merci Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président.

M. PEREZ.- Merci Messieurs pour la présentation de la commune et pour le rappel des travaux que nous menons en commun. C'est toujours agréable de venir jusqu'ici et de voir que le travail est fait aussi bien pour les petites que les plus grandes communes.

Avant d'introduire ce comité, je veux rendre hommage à Jean-Pierre CALVEL, maire de Sathonay-Village qui est décédé il y a peu de temps. C'était une figure historique du plateau nord et un membre de l'exécutif, un maire. En tant que membre adhérent du SIGERLy, je pense qu'on peut rendre hommage à Monsieur CALVEL et à tout ce qu'il a apporté pour le bien commun, sa commune, son territoire et même le pays puisqu'il a été Député.

Je vous propose une minute de silence.

L'assistance se lève pour observer une minute de silence.

Merci.

La hausse du coût de l'énergie

Je vais commencer par un focus. Vous avez dû recevoir un courrier de notre part vous expliquant la situation sur la hausse du coût de l'énergie et vous aurez aussi une présentation faite par notre vice-président à la communication et aux territoires sur les rencontres territoriales énergie que l'on souhaite mener dès 2024. Je vous propose de vous faire un rappel sur le contexte énergétique et les prix qui en découlent pour vos communes.

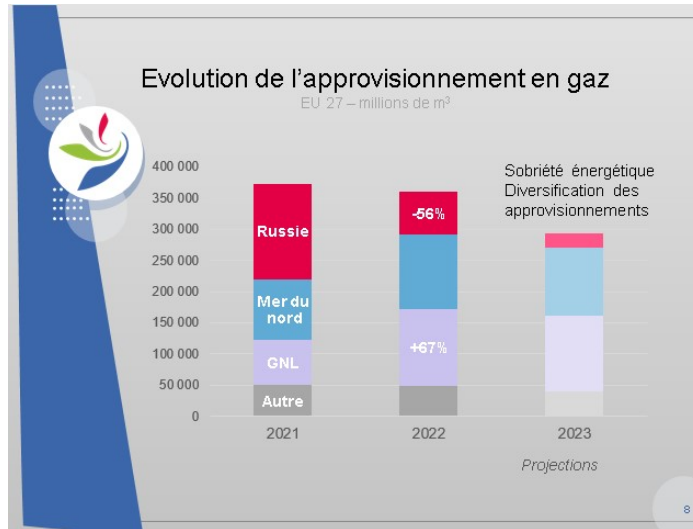
Je vous propose un exercice de rappel et de sensibilisation sur l'évolution des prix du gaz et de l'électricité. On a voulu le faire de manière dynamique en ne posant pas des graphiques qui expliquent toute la situation depuis longtemps, mais en voyant en termes d'opportunité comment on fait ces achats. Les prix ont été stabilisés pendant 10 ans, hormis quelques *sautes d'humeur* sur le marché de l'électricité ou sur le marché du gaz qui avait plutôt baisser pendant des années notamment de par le développement du gaz de schiste américain qui a fait baisser les cours. On a eu une reprise mondiale post Covid qui a impliqué des hausses importantes sur les marchés des matières premières et de l'énergie puisque, l'activité reprenant en même temps de manière assez dense, tout le monde avait besoin d'énergie en même temps et la loi de l'offre et de la demande a fait que ça pouvait monter de manière assez stable par rapport aux prix qu'on avait connus.

Le facteur Ukraine a également fait monter très fortement les prix, la Russie étant exportateur à 40 %, en tout cas on utilisait 40 % de gaz venant de Russie, 25 % de la mer du Nord et du GNL pour 20 %, et à partir du moment où l'Europe de l'Est décide de fermer les vannes ou en tout cas de les contraindre fortement, les prix ne font que monter. C'est ce que l'on a pu observer sur les années précédentes. En août 2022, on a fait la notification de l'accord-cadre pour la période de fourniture 2023-2025 et en septembre 2022 on en était à la notification des marchés subséquents pour la période de fourniture 2023-2025, sauf qu'au lieu d'être en dessous des 30 €/MWh, fin août début septembre on dépassait les 200 €/MWh, ce qui n'était pas arrivé jusqu'à présent.

Nous avons fait les premiers clics, les premières prises de position pour sécuriser les prix une fois que le premier pic est arrivé à la baisse, on a fait des clics à 115,50 € et à 95,88 €. On est très loin des 30 €/MWh qu'on pouvait avoir. Après, on a continué à faire des clics, l'hiver a été peu rigoureux, le stockage de gaz était complet, ce qui nous a permis de nous rapprocher de prix plus décents, autour de 43 à 53 €/MWh, mais toujours pas au prix de 30 € qu'on pouvait connaître. Cela explique aussi la forte hausse des prix.

Nos modalités de gestion et d'achat nous permettent de lisser le risque et d'acheter à plusieurs reprises. C'est le fait que le groupement d'achat soit assez gros qui nous permet d'acheter en plusieurs fois, si une commune voulait acheter seule, on ne lui proposerait pas ces modalités de gestion et là, acheter la totalité de son gaz ou de son électricité quand on a un marché de ce type ou qu'on n'a pas de boule de cristal, ce n'est pas évident.

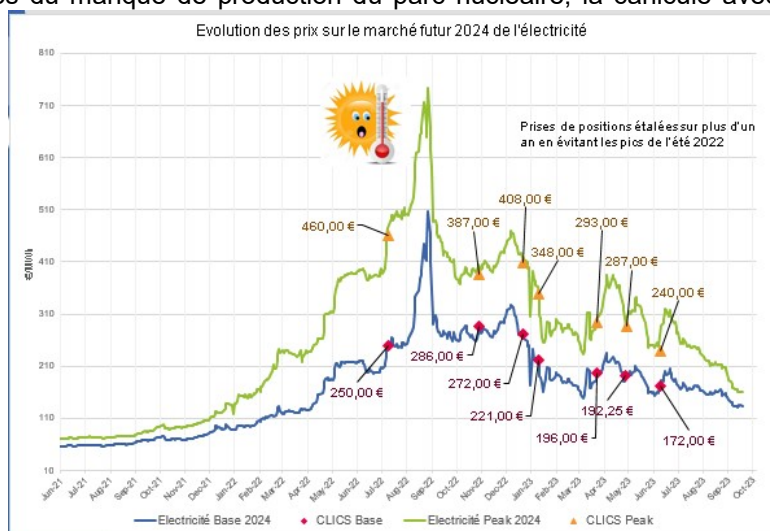
Vous voyez l'évolution de l'approvisionnement en gaz de l'Union Européenne qui était largement constitué de la Russie en 2021 et les projections en 2023. Vous voyez un approvisionnement moins fort en gaz en 2023 et on le verra aussi à l'occasion des comptes rendus d'activité de GRDF sur le gaz, on voit déjà en 2022 une baisse de la consommation du gaz sur le territoire du SIGERLy ; c'est identique à ce qui se passe en Europe. Au vu des prix, une forme de sobriété subie ou choisie se met en place.

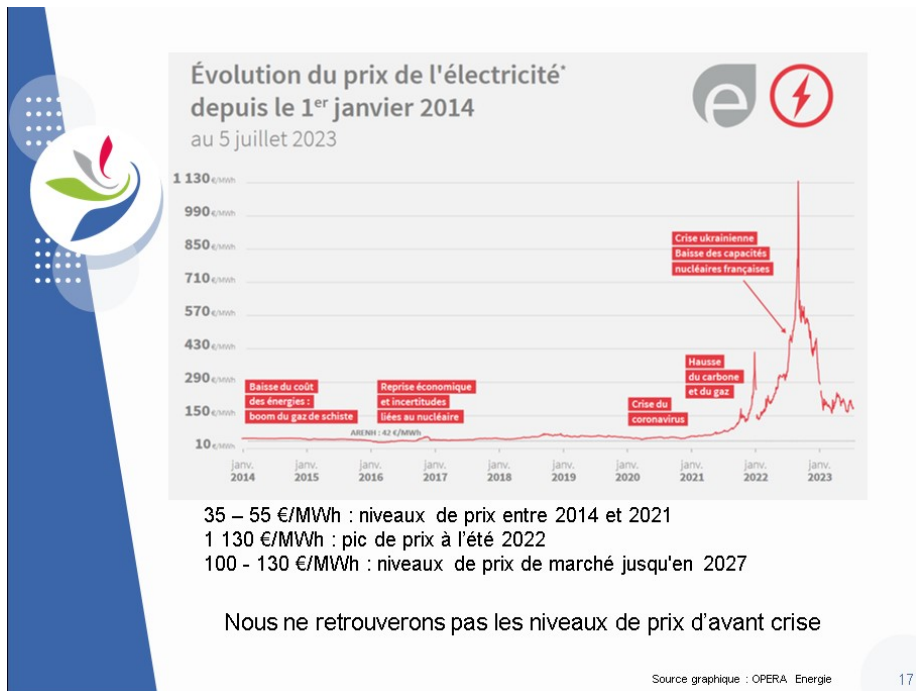


En termes de contexte sur une tendance plus large, pendant très longtemps on a eu des prix assez bas et les experts pouvaient plutôt appeler des prix en dessous de ce qu'on pouvait attendre, mais pendant des années on a dit qu'un jour ça finirait par remonter, mais pas de manière linéaire mais plutôt de manière assez violente et cela a mis beaucoup de gens en difficulté, aussi bien les collectivités pour celles qui ont eu à repasser des marchés à ce moment-là et à s'approvisionner, les particuliers qui ont eu des hausses d'abonnement assez fortes et les entreprises dont certaines utilisent beaucoup de gaz et ont pu être assez fortement impactées.

Sur la partie électricité c'est un peu différent, fin 2021 quand on a notifié nos marchés subséquents pour la période 2023-2025, les prix commençaient à monter petit à petit. Avec la crise Ukrainienne qui se profile, le conflit fait que les marchés commencent à s'inquiéter fortement et en juin 2022 l'Autorité de Sécurité Nucléaire alerte sur la corrosion des centrales nucléaires avec l'arrêt de 20 réacteurs ; on a un approvisionnement de l'électricité qui devient plus compliqué et des marchés boursiers qui se mettent à spéculer sur les difficultés de la France et notamment d'EDF à fournir de l'électricité. Quand ça spéculé, en général ce n'est pas à la baisse.

A l'été 2022 entre les effets cumulés du manque de production du parc nucléaire, la canicule avec moins d'eau -ce qui fait que les barrages hydroélectriques ont moins bien marché-, et les gaz et importations pour compenser l'électricité qui vient plutôt de centrales d'autres pays où les prix ne sont pas les mêmes, cela fait que nous avons eu à cliquer une fois de manière assez haute avant le pic et de manière assez haute après le pic, et vous voyez nos différentes prises de position au fur et à mesure qui sont des chiffres assez élevés par rapport à ce que l'on pouvait attendre d'un marché de l'électricité stabilisé pendant des années. Le clic le plus bas a été fait sur la base de 172 €, très loin du chiffre historique et quand on voit le pic à 1 130 €/MWh à l'été 2022, on pouvait légitimement s'inquiéter.





Cela fait deux ans que je vous alerte

sur le sujet, jusqu'à présent nous n'avons pas été confrontés à ce mur des prix de l'énergie, nous avons plutôt été préservés par la temporalité de nos marchés et par le système d'achat clic. Il y a aussi notre possibilité de revendre une partie de l'électricité en fin d'année par le mécanisme de l'ARENH. Les graphiques parlent d'eux-mêmes et montrent là où on en est, les difficultés que l'on vous annonce pour l'année prochaine même avec des modalités d'achat dynamique, avec des marchés européens de l'énergie aussi erratiques, on subit et vous allez subir des tarifs *prédateurs*.

Les différents facteurs extérieurs à notre territoire impactent les marchés européens de l'énergie, c'est parfois compliqué à expliquer à la population quand ils vous disent « je ne comprends pas, on a les centrales nucléaires et autres, on devrait s'en sortir et on paye des factures énormes », je comprends que ce soit compliqué, mais sur l'aspect collectivité, même la commune la mieux gérée de France va devoir s'adapter et ça ne sera pas facile. C'est un énorme risque pour l'autofinancement de vos communes, de nos collectivités. Je ne cesse de l'expliquer lorsqu'on rencontre des autorités nationales qui ont l'impression qu'il faut que tout le monde se retrouve au même niveau et subisse, mais ils oublient que la commande publique locale c'est important, que cela impacte l'activité économique du BTP qui est déjà fragilisée par les difficultés sur le logement, que cela a des conséquences majeures sur l'emploi puisque le BTP sur la métropole, le département du Rhône ou même sur la région Auvergne-Rhône-Alpes est un employeur majeur. On ne peut pas juste dire qu'il y a une hausse des prix, allons-y, payons plus cher.

On nous dit qu'il va falloir augmenter la consommation d'électricité et qu'il faut transformer le parc, il y a eu cette semaine une présentation de RTE qui rappelle les leviers activés : efficacité énergétique, sobriété énergétique, maîtrise de la demande de l'énergie, développement massif des ENR que vous, collectivités, pouvez activer et vous menez des politiques publiques en ce sens avec le SIGERLy à vos côtés. RTE parle quand même d'un besoin massif d'investissement pour atteindre la neutralité carbone, on était à une projection du coût brut à 65 €/MWh en 2019, maintenant RTE parle de 65 à 85 €/MWh en 2035. *Il faut avoir en tête qu'une énergie peu chère en France ça a existé, mais ça va être plus difficile.* On a aussi besoin de revoir ces marchés de l'énergie, ce n'est pas à notre niveau mais on peut alerter sur les difficultés. On va aussi devoir réaffirmer des positions sur les tarifs régulés, la prise en compte des investissements dans des contrats long terme et être moins soumis à ces marchés court terme. Après c'est une vraie question philosophique et politique, est-ce qu'on doit tout sacrifier sur l'autel des marchés ?

J'ai aussi du mal à interpréter le refus du gouvernement d'étendre le champ d'application des tarifs réglementés de vente (TRV) aux communes, un amendement est passé au printemps à

L'Assemblée Nationale et depuis le gouvernement a fait savoir que l'Etat ne l'appliquerait pas. On a alerté à plusieurs reprises et encore cet été nos Députés, nos Sénateurs, malheureusement sur une vingtaine de parlementaires, trois ont répondu : un nous a gentiment fait passer la circulaire de l'État sur le sujet, un autre a dit qu'il allait être très vigilant lors du passage au Sénat, ce qui n'arrivera pas, et Nathalie SERRE m'a fait savoir qu'elle soutiendrait tout dispositif et serait vigilante par rapport aux communes. Quant aux autres, j'attends toujours leur réponse. ***N'hésitez-pas, vous élus locaux, à faire remonter vos demandes et vos difficultés à vos élus nationaux, je suis sûr que vous le faites.*** J'aimerais bien savoir ce que sera le choix de la majorité présidentielle pour accompagner les collectivités dans le futur projet de loi de finances 2024 qui sera bientôt débattu.

À notre niveau, on fait tout à l'échelle locale, mais avec les prix que je vous ai présentés c'est difficile de faire mieux. On n'y arrivera pas. Après, ça finira bien par rebaisser et on prendra des positions plus intéressantes sur 2025-2026, mais je pense que le législateur a plutôt intérêt à se saisir du sujet de manière urgente et ferme.

Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez-pas.

Je comprends que le coefficient multiplicateur x2,6 vous inquiète, mais la ville de Lyon, la Métropole de Lyon, d'autres syndicats de l'énergie d'autres territoires ont des chiffres très lourds aussi. On a eu des chiffres bas sur 2023, ce qui fait aussi que, notamment sur le lot éclairage public, le x2,6 est une marche plus haute à surmonter.

Avez-vous des questions ?

M. CABROL (Grigny).- Merci pour ces informations et tout le travail de prospective et de réactivité pour essayer de naviguer dans ce flot très compliqué des courbes que vous avez montrées et d'arriver à cliquer au bon moment, ce qui, j'imagine, n'est pas chose facile.

En effet, quand on fait x2,6 sur des factures d'énergie qui sont déjà lourdes et qui deviendront insupportables, il y a un autre élément à prendre en compte, le coût de l'argent et le coût l'emprunt qui fait que, tous ces éléments cumulés plus l'inflation, les hausses de point d'indice qui revaloriseront les salaires, et c'est bien légitime, des agents des collectivités, comment on repense, pardon du gros mot dans les institutions, notre business model et la manière dont on finance tout cela. Vous avez parlé d'autofinancement, je pense que c'est la clé et aujourd'hui, comment on sort du business model de l'investissement par la dette parce que le coût de l'argent est devenu tel qu'on ne peut plus avancer comme ça et il faut revenir vers une gestion en bon père de famille, cela a été salué envers le maire de cette commune. Comment on sort de ce modèle d'investissement par la dette et on revient sur plus d'autofinancement autant que cela est possible pour éviter l'accumulation de tous ces facteurs qui deviennent insupportables pour les finances de tous les organismes publics ?

M. PEREZ.- Monsieur CABROL, je reconnais l'élu aux finances sur sa commune.

Je n'ai pas de réponse claire, on a des coûts énergétiques importants sur les collectivités, que ce soit l'éclairage public, le patrimoine avec de nombreux bâtiments dont certains sont très anciens donc énergivores et qu'on a construits à des périodes où on ne se posait pas la question de l'isolation. Je demande que, même de manière temporaire, on puisse réellement revenir à des tarifs régulés et même avec les tarifs régulés, les hausses vont être assez importantes, mais il y a une différence entre +10 % et ce que l'on peut constater sur nos marchés.

En même temps, il y a une injonction contradictoire, on vous dit maintenant il faut que vous fassiez ça, en plus de ce que vous avez proposé à vos habitants lors des campagnes électorales, mais à un moment donné on ne peut pas y arriver. Si on ne nous laisse pas la possibilité de revenir aux TRV, j'ai proposé et on l'a fait remonter à la FNCCR qu'il y ait un fonds, qu'on aille chercher une taxe sur laquelle on abonde, mais en contrepartie on dit aux communes « investissez fortement sur la baisse du coût de l'énergie », mais sincèrement avec des prix comme ça, on aura beau faire de la sobriété, de l'efficacité, je comprends que certains ferment des équipements publics parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Et les communes ne sont pas toutes en bonne santé financière pour différentes raisons, certaines ne peuvent pas dégager un fort autofinancement et quand vous parlez de business model, je ne sais pas si c'est le bon terme, mais les communes sont toutes différentes, il n'y en a pas une qui fonctionne de la même manière, qui a la même sociologie d'habitants, qui fait les mêmes choses et qui propose les mêmes services. En tout cas, elles payent quand même les factures et avec des factures comme ça, ça va être compliqué. Ce qui m'inquiète, c'est l'impact que cela a sur l'activité économique et l'emploi et la qualité du service public qu'il y a derrière. Cela doit être primordial pour les élus.

M. JASSERAND (Marcy l'Etoile).- Le prix de l'énergie est lié au nombre de fournisseurs potentiels et au moment où ces choix ont été faits, il y avait un environnement inquiétant parce que pas mal de

fournisseurs étaient défaillants. Je citerai un exemple, l'INSA a trouvé son fournisseur d'énergie trois mois près et ils étaient en panique.

Où en est-on du nombre de fournisseurs potentiels ? Il y a deux, trois ans beaucoup de fournisseurs dénonçaient les contrats de manière unilatérale assez violente, donc où en est-on dans le paysage des fournisseurs potentiels ?

M. PEREZ.- Il y avait un panorama de près de 50 à 60 fournisseurs au total sur le territoire français. En effet, il y en a qui ont été à la pêche aux contrats et qui n'ont pas tenu. Je parle pour ceux que je connais, il y avait un espagnol et le syndicat de l'énergie de l'Allier avait ses contrats d'énergie avec lui, et il a mis la clé sous la porte. Après, l'État a mis un dispositif où EDF devient le fournisseur de secours, mais pas aux tarifs habituels. Il peut imposer ses prix.

Pour le SIGERLY, ce ne sont pas des petits fournisseurs, c'est Total Energie, Engie, EDF et Gaz de Bordeaux. Il n'y a pas de craintes à avoir, ils ont les reins solides. Mais ceux qui ont voulu être attractifs et aller chercher un fournisseur alternatif s'en mordent les doigts.

M. DUBIEF (Bron).- Une précision sur le TRV, il est quelque part indexé sur les prix de marché. Il faut aussi réformer le TRV, après tu as raison, Éric, c'est une question philosophique : comment organiser le système d'échange d'énergie et la garantie de l'équilibre offre et demande puisque les fournisseurs qui répondent au guichet ARENH et qui ne sont pas approvisionnés par le guichet ARENH parce qu'il y a plus de demandes que d'offres vont sur le marché, ce qui s'est passé en décembre 2021. Ils s'approvisionnent sur le marché et cela s'appelle le complément de fourniture et cela indexe le TRV, ce qui fait qu'en 2021 le TRV a augmenté de 70 %.

Il faut aussi réviser ce mécanisme TRV qui est indexé sur les prix de marché et comme les prix de marché sont délirants, ça ne peut pas fonctionner.

M. PEREZ.- Merci pour l'explication de texte parce que du coup, tu l'as dit mieux que moi. Il y a normalement des consultations régulières de la CRE sur le sujet, mais je ne suis pas sûr que ce soient les collectivités qui soient les plus écoutées.

En attendant, il faut revoir cela aussi. Le dispositif ARENH est censé se terminer en 2025, il y a des pistes, après c'est assez obscur pour le moment. Cela a des impacts sur EDF donc sur nous en tant que contribuables, cela a des impacts massifs sur un certain nombre de choses. Il faut rappeler, comme tu le disais, que dans le TRV il y a aussi la constitution du prix de la consommation qui est calé sur les marchés de l'électricité.

M. DE LA CRUZ (Rillieux-la-Pape).- Par rapport aux autres syndicats, est-ce qu'on a une idée de benchmark sur ces deux, trois dernières années, comment s'est comportée l'évolution de leur négociation d'achat de gaz et électricité, histoire de mettre le SIGERLY en perspective avec les autres ?

M. PEREZ.- Je n'ai pas les chiffres précis en tête, mais dès qu'il y a eu les hausses de prix comme les syndicats ne les avaient pas connues jusqu'à présent et n'avaient pas tous les mêmes modalités d'achat d'énergie ; dès que c'est monté, on en a rapidement discuté. Je donne souvent l'exemple d'un syndicat qui a relancé son marché au moment du pic et ils ont fait +300 % sur le gaz. C'était à la pire période. Tout le monde a connu une hausse, il y a un an il y a eu un comité spécial au SYDER pour le Rhône pour expliquer à quel point les prix étaient montés. Nous, nous avons un décalage temporel qui a fait que cette hausse arrive plus tard parce qu'on a relancé nos marchés plus tard.

Mme RAMI.- Certains syndicats ont eu des lots qui n'ont pas eu d'offre donc qui ont été infructueux et ils ont relancé.

M. PEREZ.- Après ils négocient en direct, mais c'est plus compliqué et les tarifs ne sont pas à la baisse.

Jean-Philippe JAL soufflait que pour le SYDER, c'est x2,8.

M. MILLET- Tout le monde savait que le marché était injuste, mais certains disaient qu'il était efficace.

Franchement, cher Ami de Marcy l'Etoile, ce n'est pas parce qu'on a beaucoup de fournisseurs qu'on a résolu le problème de l'efficacité du marché de l'énergie. C'est quand même une sacrée expérience qu'on a faite collectivement.

Je suis presque optimiste puisque le Président de la République a dit qu'il fallait que l'Etat reprenne le contrôle du prix de l'électricité. Je ne sais pas ce qu'il a voulu dire, mais j'ai une solution puisqu'on a nationalisé EDF, il faut sortir du marché européen, généraliser le TRV. D'ailleurs, je propose un amendement à la tribune, il est question des communes de moins de 50 000 habitants et je propose de monter à 100 000.

Il faut réformer le TRV. Le mécanisme actuel de TRV avec l'ARENH répondait aux exigences du marché européen, mais il faut en sortir, il faut un TRV qui soit un choix politique, à savoir un prix basé sur les coûts complets, investissement compris, et après il faut négocier en bilatérale avec tous les autres. Et s'il y en a qui veulent acheter notre électricité, ils la paieront au prix qui nous paraît juste et tant pis pour l'Allemagne.

M. PEREZ.- 50 000, c'était l'amendement qui a été proposé à l'Assemblée et on était parti de là, mais on peut très bien le modifier.

Cette tribune vous a été distribuée et on l'envoie en mairie, il faut faire remonter à vos maires de la signer. L'an dernier, on avait voté le vœu bouclier protecteur tarifs de l'énergie et un certain nombre de communes l'ont voté également. On aurait pu revoter un vœu cette année, mais vu ce qu'ils en font...Peut-être que si on médiatise un peu...

Il faut vraiment que les mécanismes d'amortissement puissent continuer à fonctionner, que la taxe à 1 €/MWh perdure sinon ça va être la double peine et on n'y arrivera vraiment pas. Si on ne veut pas limiter les investissements structurants et l'accompagnement des services publics de proximité, on ne peut pas en rester là. Surtout, n'hésitez pas à faire remonter que vous souhaitez signer cette tribune pour le médiatiser.

M. DE LA CRUZ.- Quitte à faire un vœu, on ne peut pas faire le vœu que Pierre-Alain a proposé ? Si ça se fait, cela coûtera beaucoup moins cher en argent public.

M. PEREZ.- On va le modifier, il n'y a pas de difficulté.

Je vous remercie pour ces échanges, c'était important de faire ce débrief, que vous compreniez que les services font tout ce qu'ils peuvent, mais quand les prix sont là, on ne peut pas faire de la magie même quand on essaye de faire au mieux.

Je laisse la parole à Jean-Philippe JAL sur les Rencontres Territoriales Énergies.

Les rencontres territoriales énergies

M. JAL.- Bonsoir à tous.

Il va vous être proposé des Rencontres Territoires Energies, le SIGERLY se déplace sur le territoire. L'objectif sur les 66 communes est de vous proposer 7 réunions sur une année avec les maires, les délégués du SIGERLY et leurs suppléants, les adjoints qui traitent des compétences du SIGERLY et si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagnés de vos directeurs généraux des services, secrétaires de mairie ou DST.

Pour nous, il y a un double objectif : faciliter le partage d'expérience entre les communes d'un même territoire, les bonnes pratiques et pouvoir avoir une certaine uniformité ou du moins savoir ce que le voisin peut faire et pas forcément que les communes limitrophes entre le SIGERLY et les communes d'un même bassin de vie.

L'objectif est aussi d'impliquer les exécutifs des communes sur les thématiques menées par le SIGERLY. On s'est souvent rendu compte que dans les communications qui pouvaient être faites, dans les méandres de nos communes les mails sont adressés au délégué mais ne sont pas forcément reroutés à tous les adjoints, ou sont envoyés aux maires et à certains adjoints et les autres ne les ont pas, il s'agit donc d'avoir l'ensemble du public avec lequel on traite.

Pour le SIGERLY, il s'agit de se rapprocher des communes et d'échanger en direct avec les élus sur le territoire et pas forcément qu'avec les délégués et d'être un vrai relais des communes auprès des autres acteurs énergétiques et d'avoir une démarche globale sur le territoire.

Nous avons découpé en 7 secteurs, le territoire a été séparé par rapport au travail qui est fait par le SIGERLY. Nous n'avons pas trouvé de noms parce que les bassins de vie ne sont pas forcément très cohérents, ceux qui seront volontaires pour en trouver sont les bienvenus. En gros, c'est Val-de-Saône, Monts d'Or, Ouest, Lônes et Coteaux, Sud, Est et Rhône amont.

Les thématiques qui pourront être traitées sont le prix de l'énergie, l'investissement public, l'éclairage, la conversion en leds, comment faire baisser les consommations sur la sobriété, je pense aussi à l'extinction ou la réduction, le développement des ENR, la rénovation du bâti, comment on accompagne techniquement et financièrement les communes. L'objectif de ces réunions est d'avoir un échange avec les élus des communes, si vous avez des questions particulières vous pouvez les adresser au syndicat en amont pour qu'on puisse travailler et vous apporter des réponses directement lors des réunions et échanger entre vous.

Ces réunions d'une durée de 2 heures seront faites en 2024, dans une tentative de vous donner rapidement le calendrier des rencontres, même si on sait qu'on tombera toujours avec une réunion d'exécutif, une réunion du conseil municipal.

Je fais un aparté pour les 25 communes Val-de-Saône et Nord-Ouest où un travail a déjà été organisé en juillet et qui ne viendra peut-être pas faire doublon, mais essayé d'être un peu plus cohérent sur la démarche que l'on fait sur les 25 communes.

Avez-vous des questions ? *Pas de questions.*

• Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Thierry SAUNIER est désigné comme secrétaire de séance.

AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION

Compte rendu des décisions prises par le Bureau

Confer page 45.

M. PEREZ.- Le Bureau s'est réuni le 23 juin 2023 et le 22 septembre 2023.

- Séance du 23 juin 2023 - vote de 2 délibérations :
 - Approbation de convention de Conseil en énergie partagé du syndicat intercommunal du lycée Rosa Parks de Neuville Val de Saône à Neuville sur Saône.
 - Nouvelle charte Coup de pouce CEE.
- Séance du 22 septembre 2023 – vote de 6 délibérations :
 - Désignation du référent déontologue de l'élu local - adhésion à la mission proposée par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon ;
 - Recours à des contrats d'apprentissage pour la prochaine rentrée scolaire 2023/2024 ;
 - Modification du tableau des emplois et des effectifs : mise à jour au 22 septembre 2023 ;
 - Convention GRDF-SIGERLy pour l'accès à la plate-forme de données @touviusuconso ;
 - Approbation de la convention de financement par la FNCCR-ACTEE2 dans le cadre du programme EFF'ACTE, cela nous permet de financer 10 audits d'effacement pour essayer de se mobiliser pour avoir moins de consommation sur les communes et nous candidaterons de nouveau dès l'année prochaine sur ce sujet ;
 - Approbation de la convention de financement par la FNCCR-ACTEE dans le cadre du programme SCHEM'ACTE, pour les schémas directeurs immobiliers énergétiques pour trois communes. Cela permet d'obtenir 50 voire 80 % de subventions pour des schémas qui sont relativement chers, autour de 100 000 €.

Compte rendu de l'activité du Président

M. PEREZ.- :

- **9 juin** : CCPE / CCSPL avec notamment la présentation du schéma IRVE qui a été travaillé par un AMO pour nos 8 communes.
- **16 juin** : Rendez-vous avec Alexis LIPPENS Les Éclairagistes Associés et avec Bouygues Energie.
- **16 juin** : CAO sur les illuminations festives.

- **20 juin** : Mardi visite au campus RTE à Jonage.
- **23 juin** : Bureau décisionnel.
- **30 juin** : Réunion TEARA dans le Cantal pour parler de nos différents sujets énergétiques.
- **11 juillet** : Comité de suivi concession Gaz à la Métropole de Lyon pour le contrat Métropole et SigerLy.
- **12 juillet** : Rendez-vous avec Derichebourg.
- **25 août** : Rendez-vous avec BTP Association, fédération du BPT, avec M. WOLFF pour parler notamment de notre dispositif bâti+ et de l'accompagnement possible du SigerLy et donc le besoin de partenariat avec la fédération du BTP parce qu'on a besoin d'entreprises qualifiées et compétentes sur ce sujet.
- Et rendez-vous avec Ciétos avec qui on a échangé sur les marchés de travaux publics.
- **29 août** : Déjeuner de travail avec AURA-EE qui nous accompagne sur de nombreux sujets. Nous sommes heureux d'avoir un centre de ressources de ce type en Auvergne-Rhône-Alpes et on peut en être fier. Il travaille très bien et on les mobilise beaucoup.
- **6 septembre** : Déjeuner de travail autour de la sobriété avec les élus en charge de ces sujets.
- **8 septembre** : Commission générale pour présenter les différentes délibérations qui vous sont proposées ce soir ; un COPIL Éclairage public avec le CEREMA où on a fait un point d'étape sur la convention de partenariat public-public qu'on a travaillée pour développer les Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière, on aura l'occasion de vous faire une présentation par le CEREMA lors du prochain comité ; et réunion sur la possibilité de rouvrir des négociations sur le contrat de concession ENEDIS.
- **14 septembre** : Rendez-vous avec SPIE Energie.
- **15 septembre** : Séminaire de rentrée 2023 des agents du SigerLy, mais aussi des membres du Bureau. C'était un beau moment de rentrée.
Je remercie les agents pour leur créativité sur ce séminaire, ce n'est pas toujours évident.
- **22 septembre** : CAO SigerLy sur le géoréférencement. Je tiens à préciser que le marché va être relancé sur trois lots, il y en a un qui était infructueux dès le départ et il y en avait sur lesquels le prix était doublé. Les membres de la CAO ont refusé, on ne pouvait pas passer du simple au double sur deux lots géographiques.

CAO sur la programmation et le commissionnement qui est l'ingénierie technique associable ATI+ sur l'ingénierie financière.

Un déjeuner de restitution de l'AMO Sémaphore sur le plan d'administration.

Bureau décisionnel et politique avec 6 délibérations.

J'en viens au compte rendu des décisions du Président.

Compte rendu des décisions prises par le Président

Confer page 46.

Notifications :

- 5 marchés globaux dont le marché de mise en œuvre d'illuminations festives sur le réseau d'éclairage public
- 12 marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre n°19.04 relatifs à des missions de maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public
- 2 marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre n°20.06 relatifs à des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public.

Arrêtés :

Pôle Ressources :

1 délégation de signature : organisation du remplacement du Président pour absence (pendant mes congés avec le relais de Jean-Philippe CHONE)

Décisions :

Pôle Ressources :

1 décision de subvention au titre du fonds vert.

Je fais un aparté sur le fonds vert : vous vouliez tous en bénéficier, je vous avais prévenu que vu les enveloppes qui avaient été distribuées sur les autres territoires il ne fallait pas s'attendre à des miracles, mais on a quand même réussi à obtenir 648 000 € pour 16 communes. D'autres n'en ont pas bénéficié. On reposera des dossiers l'année prochaine. Et on peut se féliciter parce que dans des territoires adjacents, ils n'en ont pas eu du tout.

C'est de l'argent qui rentre pour les communes.

EP/DCR :

- 3 financements par fonds de concours pour La Mulatière sur 2 opérations et Marcy l'Etoile sur 2 opérations.

**AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS****❑ Délibérations d'intérêt commun**

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C_20230927_01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 7 JUIN 2023

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Confer page 1/49.

M. PEREZ.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 44 (124 voix)
Contre 0
Abstention : 0

Le procès-verbal du Comité syndical du 7 juin 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20230927_02

AMENDEMENT AUX DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DM1 (BUDGET PRINCIPAL) ET L'ACTUALISATION DE L'AP 2023

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Confer page 3/49.

M. PEREZ.- Vous avez reçu dans la convocation les pièces et les délibérations de notre comité de ce soir, depuis dans un contexte financier et de travaux tendu, et on verra dans le cadre de la DM1 une demande de travaux très importante sur le territoire, on vous propose un amendement sur la DM1 sur les délibérations 2 et 3. Je laisse la parole à notre vice-présidente aux finances.

Mme SUBAÏ.- Cet amendement, s'il est adopté, modifiera les deux prochains projets de délibération. Il vise à répondre plus rapidement aux demandes des communes en matière de travaux d'éclairage public et dissimulation des réseaux.

Compte tenu de la crise énergétique et de l'importance du passage en leds des parcs les plus énergivores, nous proposons d'accélérer le programme de travaux en complétant la planification pluriannuelle. Ce qui fait porter les modifications exclusivement sur la DM1 en section d'investissement uniquement, +500 000 € en dépenses chapitre 23 ligne travaux et +500 000 € en recettes chapitre 16 sur la ligne emprunt.

L'autorisation de programme 2023 est le reflet de la planification des travaux et augmente quant à elle de 4 M€.

Il vous est proposé d'adopter cet amendement.

Avez-vous des questions ? *Pas de question.*

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 43 (124 voix)
 Contre 0
 Abstention : 1 (1 voix) Christophe CABROL (Grigny)

L'amendement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés..

Je vous remercie pour votre unanimité. Nous allons donc pouvoir l'intégrer dans la décision modificative.

Délibération n°C_20230927_03

BUDGET PRINCIPAL 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (AMENDÉE)

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente (Finances et budgets)

Confer page 7/49.

Mme SUBAÏ.- La décision modificative nous permet d'ouvrir des crédits complémentaires pour les dépenses et recettes non prévues au moment du budget primitif que nous avons voté en mars 2023.

Je vous rappelle le principe d'équilibre budgétaire qui nous conduit à modifier à la fois les dépenses et les recettes sur les deux sections. La présente décision modificative se caractérise principalement en section de fonctionnement par l'ajustement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et en recettes, par une hausse des recettes de concession et produits des services qui nous permettent de dégager de l'épargne supplémentaire. Cela nous permet d'ajuster les intérêts des emprunts des travaux d'investissement.

➤ **En section de fonctionnement en dépenses**, la DM porte sur un montant de :

- **5 840 000 € sur le chapitre 014** – atténuation de produits qui est l'ajustement de la prévision concernant les reversements aux communes de la TCCFE, qu'on va retrouver en recettes,
- **1 056 000 € sur le chapitre 023** – virement à la section d'investissement

- **12 000 € sur le chapitre 65** - autres charges de gestion courante à inscription dépenses irrécouvrable ; à la demande de la trésorerie de Bron
- **315 000 € sur le chapitre 66** – charges financières pour l'ajustement de la prévision des intérêts courus non échus.

Soit un montant de 7 223 000 €. L'amendement que vous avez voté précédemment n'affecte pas la partie fonctionnement mais la partie investissement.

➤ **En section de fonctionnement en recettes :**

- **289 600 € sur le chapitre 70** - produits des services qui correspond à l'ajustement de la prévision des travaux liés aux opérateurs câblés et CEP payants ;
- **5 898 400 € sur chapitre 73** - impôts et taxes, pour les recettes liées à l'encaissement de la TCCFE ;
- **935 000 € sur le chapitre 75** - autres produits de gestion courante, ajustement des recettes des redevances de concession d'électricité ;
- **100 000 € sur le chapitre 77** - produits exceptionnels, qui correspond à un ajustement lié aux pénalités perçues pour retard d'exécution de prestations dans le cadre des marchés d'éclairage public et dissimulation des réseaux. C'est un remboursement suite à des sinistres d'éclairage public.

Soit un réajustement du même montant de 7 223 000 €.

En investissement, on a un ajustement budgétaire, en dépenses principalement sur l'augmentation des crédits nécessaires au volume des travaux d'éclairage public et dissimulation des réseaux sous la pression forte des communes. Et nous observons une augmentation des recettes.

➤ **En section d'investissement en dépenses :**

- **400 € sur le chapitre 10** – dotations, fonds divers et réserves ;
- **153 000 € sur le chapitre 13** – subvention d'investissement, ajustement de la prévision de la subvention liée aux CEE ;
- **3 M€ sur le chapitre 16** – remboursement d'emprunts, c'est la régularisation d'imputations comptables ; c'est un ajustement fléché au chapitre 16 sur le budget primitif 2023 ;
- **8 500 € sur le chapitre 20** – immobilisations incorporelles des prévisions liées aux dépenses des frais d'études ;
- **28 000 € sur le chapitre 21** - immobilisations corporelles, dû à la baisse des frais concernant les dépenses informatiques et les frais de matériel de mesures et d'outillage de voirie ;
- **1 678 500 €, et avec l'amendement c'est porté à 2 178 500 € sur le chapitre 23** – immobilisation en cours. Ce montant modifié correspond à l'augmentation des dépenses d'éclairage public. 1 M€ sont en lien avec la délibération des autorisations de programme et crédits de paiement et la programmation pluriannuelle passera donc de 1 M€ à 1,5 M€ ;
- **123 500 € sur le chapitre 4581** - opérations pour compte de tiers, dépenses liées aux travaux de co-maîtrise d'ouvrage pour les communes de Tassin, Millery, Dardilly et Charly.

Ce qui nous amène à un total de 1 935 900 € et avec l'amendement à 2 435 900 €.

➤ **En section d'investissement en recettes :**

- 1 056 000 € sur le chapitre 021 - virement à la section investissement
- 200 000 € sur le chapitre 10 - dotations, ajustement de la FCTVA
- 556 400 € sur le chapitre 13 – subventions d'investissement, ajustement de la provision du produit de la vente des CEE et des recettes de fonds de concours
- 500 000 € au chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées, montant que nous venons de voter
- 123 500 € sur le chapitre 4582 - opérations sous mandat, recettes sur la co-maîtrise d'ouvrage pour les communes que j'ai citées.

Avez-vous des questions ?

M. DUBIEF (Bron).- Les frais financiers augmentent de 400 000 € s
voudrais avoir des explications.

Mme SUBAÏ.- Je laisse les services vous répondre très exactement.

Mme la DGA Ressources.- Il s'agit des intérêts courus non échus qui correspondent aux emprunts qui ont été effectués en début d'année et qui initialement n'avaient pas été prévus au budget.

M. DUBIEF (Bron).- Normalement, on connaît la charge de la dette, on la prévoit plutôt bien. C'est rare d'avoir un tel aléa, c'est pour ça que je préférerais savoir. Du coup, les crédits qui ont été mobilisés représentent quel montant ?

Mme la DGA Ressources.- 16 M€.

M. PEREZ.- Là encore, je reconnais l'écu aux finances.

Mme SUBAÏ.- Si vous en êtes d'accord, je vous propose de constater que les sections sont en équilibre et de voter les crédits par chapitre tels que je vous les ai présentés.

Il est procédé au vote électronique :

Pour : 40 (121 voix)

Contre : 2 (2 voix) : Christophe CABROL (Grigny), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape)

Abstention : 1 (1 voix) : Julien GUIGUET (Mions)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20230927_04

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP 2023 (AMENDÉE)

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente (Finances et budgets)

Confer page 15/49.

Mme SUBAÏ.- Pour répondre efficacement aux objectifs fixés par le plan de mandat et en conformité avec la réglementation en vigueur, nous avons mis en place des autorisations de programme et des crédits de paiement qui correspondent à la planification des travaux éclairage public et dissimulation des réseaux.

Les demandes en matière d'éclairage public ont fortement augmenté pour faire face aux enjeux énergétiques et principalement sur le passage en leds.

Nous avons donc une révision de plus de 6 M€ pour l'autorisation de programme en 2023, ce qui la porte à 30,7 M€ et ajuste les crédits de paiement de 1 M€.

Si on considère l'amendement, le montant de 30,7 M€ est augmenté de 4 M€, soit 34,7 M€.

Sur l'échéancier prévisionnel de paiement, cela ajoute 500 000 € sur l'actualisation 2023, passant de 15 820 000 € à 16 320 000 €. Et sur les autres années 2024-2026 l'amendement ne change rien.

Avez-vous des questions ?

M. DUBIEF (Bron).- En rebond à ce que tu disais, Éric, sur la charge de la dette qui va s'alourdir parce que les crédits seront plus importants, envisagez-vous des arbitrages sur le programme d'investissement puisque ça va devenir plus compliqué d'aller chercher de l'argent ?

C'est, à la lecture des AP/CP, la question que je me pose. C'est une réflexion qu'on a en commune et je pense que vous devez avoir la même.

Mme SUBAÏ.- C'est une véritable question que nous sommes en train de nous poser très sérieusement parce qu'on essaie de recourir le moins possible à l'emprunt.

Mme la DGS.- Aujourd'hui, nos capacités nous permettent d'emprunter, notre ratio d'endettement est bon, vous l'avez vu en début d'année et vous le verrez lors du vote du budget primitif. Nous avons cette chance d'avoir une bonne santé financière parce qu'on a une bonne gestion, nous sommes très attentifs à cela.

La véritable question se pose davantage en charge de travail pour les entreprises, leur capacité à faire parce qu'elles ont de véritables problématiques RH et de commandes qui viennent impacter vos

marchés de travaux et les marchés de maintenance ; les délais d'intervention ne peuvent être plus longs parce qu'ils n'ont pas le matériel.

Et cela vient impacter également notre propre charge de travail en interne. En effet, les entreprises ne travaillent pas seules, nous pilotons des marchés, nous avons une expertise, des bureaux d'études en interne. Le besoin des communes est tel que nous essayons de faire face à ces besoins pour faire baisser les consommations, mais pour information le budget prévisionnel a été consommé et c'est pour cela que l'on vous propose une DM aussi importante qui s'apparentent à un BS sur ces volumes parce qu'au mois de mai les demandes des communes avaient déjà consommé la totalité du budget. Soit on fait un arbitrage purement financier, c'est fini et on ne fait plus appel à l'emprunt, soit, comme le souhaitent les élus, on aide les communes à faire baisser leur consommation et du coup, on se met en ordre de marche au niveau des marchés des entreprises, en interne et au niveau financier pour vous permettre de faire les travaux le plus rapidement possible pour piloter vos parcs et baisser les consommations afin de baisser votre facture énergétique.

M. DUBIEF (Bron).- Merci pour cette réponse complète. Je partage complètement, je me faisais d'ailleurs la remarque quand on a voté l'amendement sur le budget EP que d'engager 2 M€ de plus maintenant en septembre, il va falloir y aller !

M. PEREZ.- On va arriver à plus de 30 M€ d'investissement, c'est une année exceptionnelle. Quand on était à 20 M€, c'était déjà énorme. Il faut en effet se poser la question des taux d'intérêt si on a nécessité à emprunter, on a déjà l'an dernier essayé de négocier fermement, les services se sont appliqués à tordre le bras à La Poste - cela m'a permis d'obtenir un prix pour avoir signé un emprunt, ce qui ne m'arrivera plus jamais ! Au-delà de la blague, cette année est exceptionnelle, des années à 30 M€ je ne suis pas sûr que ça va perdurer, il n'y a pas de raisons que ça perdure non plus parce qu'une grosse partie du parc sera changée ; les entreprises cette année se dépêchent, mais il faut être en capacité d'ici la fin de l'année de faire le job et pas juste d'avoir une approche comptable et financière.

En début de comité, je vous ai présenté mon compte rendu d'activité, je rencontre les entreprises pour remettre les marchés sur la table et leur dire que les prochains marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre doivent être à la baisse. Cela peut être compliqué à entendre pour des entreprises par les temps qui courent, mais je rappelle que la principale recette du syndicat, ce sont les contributions des communes qui sont liées à vos travaux et ça ne peut pas éternellement monter. Non seulement vous êtes pressurisés par les prix de l'énergie, mais si on fait des travaux très chers, ça va devenir compliqué. C'est aussi pour cela qu'on a préféré remettre en jeu trois lots dont deux qui étaient très chers sur le géoréférencement, on ne peut qu'aller vers une gestion plus saine. Mais j'insiste sur le côté exceptionnel de cette année.

M. DUBIEF (Bron).- Je me félicite comme tout le monde quand on a des taux d'endettement qui sont bas, pour autant je pense que se tenir à cet argumentaire pour dire qu'on continue à emprunter compte tenu de la position des taux d'intérêt me paraît hasardeux dans le sens où on hypothèque durablement la capacité de l'institution à investir puisque l'endettement et les taux qu'on a aujourd'hui, qui ont fait x2, x3 par rapport à ce que l'on pouvait avoir il y a encore quelques mois font que pendant des dizaines d'années, on va verser des intérêts à des banques alors que c'est de l'argent qu'on aurait pu utiliser pour de l'investissement et non pas pour payer des intérêts.

La dette est un outil, ce n'est pas une fin en soi, il faut l'éviter autant que faire se peut, en particulier dans des situations incertaines comme celles qu'on vit en ce moment. L'investissement reste de fait indispensable, mais à la hauteur des moyens qui sont les nôtres à l'instant T.

Mme SUBAI.- Si on peut ne pas faire appel à l'emprunt, on essaye de l'éviter quand les taux sont élevés. C'était une volonté de passer en AP/CP, mais cela nous permet aussi de limiter le taux de recours à l'emprunt.

M. MILLET.- Je veux rappeler que le SIGERLy investit pour les communes et que le niveau d'investissement, c'est d'abord les communes qui le demandent. Après, on peut faire un message aux communes en disant que cela a des conséquences sur le financement de ces investissements, mais c'est d'abord les communes et il me semble que l'accélération que l'on a connue sur l'éclairage est très positive et je suis plutôt pour qu'on l'assume.

M. PERARDEL.- On voit aussi au niveau des communes que nos PPI en éclairage public, on les a bien travaillés et dans les années à venir, et je pense au prochain mandat, un certain nombre de communes auront changé en leds, auront fait du retrofit, de l'enfouissement. Et comme le disait Éric, 30 M€, à mon avis, c'est le maximum et après ça va baisser donc on aura des coûts moindres.

Pour ma part, je pense qu'il y aura moins de budget d'investissement au niveau du SIGERLy dans le mandat suivant parce qu'on aura fait plein de choses.

M. PEREZ.- Je peux comprendre la position et de toute façon, on est pour ça que l'an dernier les services avaient durement croisé le fer avec les banques pour obtenir des taux à peu près intéressants à un moment où on n'avait plus que des taux variables, c'était compliqué et les propositions n'étaient pas forcément intéressantes. On a la chance d'avoir des services qui travaillent très bien sur ces sujets, d'avoir une experte en finances publiques, Madame la DGA Ressources, qui a su partager son expérience et ses compétences sur le sujet.

Je tiens à préciser que l'on essaye d'obtenir un maximum de subventions pour que les contributions baissent, c'est le cas sur le fonds vert puisque ça va venir défalquer vos contributions, mais on regarde tous les mécanismes d'ingénierie qui nous permettent d'obtenir des taux plus bas comme l'intracring qui est moins cher que les taux d'intérêt qu'on trouve actuellement. Il y a un vrai travail là-dessus pour arriver à réduire la pression que vous pouvez avoir.

M. JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or).- Je me permets d'intervenir au sujet de l'investissement dont on vient de parler. L'autofinancement est là pour le financer, la dette également. On a parlé du taux d'endettement qui paraît tiré par le haut, c'est vrai qu'aujourd'hui les taux d'intérêt à 15 ans se situent aux alentours des 4 % sur les taux fixes. Mais il ne faut pas oublier que les communes ont des besoins d'investissement, tant qu'elles peuvent les autofinancer le mieux possible, c'est un atout, malheureusement il y a d'autres choses, on a besoin de l'emprunt, de la dette.

Je ne voudrais pas qu'on l'oublie, les deux banques centrales du monde occidental ont énormément communiqué sur les taux d'intérêt, vous avez un lien entre l'inflation et les taux d'intérêt. La FED et la Banque Centrale Européenne ont dit que les taux d'intérêt sont amenés à rester à un haut niveau, ce qui veut dire qu'un investissement coûte cher à travers la dette et il faut absolument que l'inflation diminue pour qu'on puisse avoir des taux d'intérêt plus bas.

Tout simplement, je dirais que ces taux d'intérêt qui sont élevés sont d'après les banques centrales appelés à rester longtemps élevés.

M. PEREZ.- Je pense que tout le monde partage ici le besoin et l'envie que l'inflation finisse par descendre et nous-mêmes en tant qu'individus souhaiterions payer moins cher un certain nombre de choses. À midi, je déjeunais avec le Secours Populaire et toutes les associations de solidarité, on a beaucoup entendu parler de celles qui œuvrent sur le champ alimentaire qui ont des difficultés donc on ne peut que le partager.

Je rappelle que notre capacité de désendettement est de 4,5 ans, nos taux d'intérêt étaient très faibles sur les différents emprunts qu'on a pu passer ces dernières années et encore, je pense que la moyenne est haute parce qu'une fois on en a pris un, un peu haut, mais en effet les taux d'intérêt sont amenés à perdurer à des niveaux assez hauts. Mais en fait, sont-ils amenés à être assez hauts ou ceux qu'on a connus très bas étaient-ils, comme les prix de l'énergie, anormalement bas ? C'est aussi à ce moment-là qu'il fallait sans doute utiliser l'emprunt et faire des investissements importants. Et souvent, on a tendance à le regretter maintenant que la tendance est à la hausse.

Maintenant, on fait aussi avec les commandes des communes parce que nous sommes là pour vous accompagner et nous essayons de mutualiser les coûts pour que ça se passe pour le mieux, mais là encore on le fait avec ce qui est proposé sur les marchés financiers.

Nous avons réservé auprès de la Banque des Territoires 2 % d'intracring sur l'éclairage public.

M. CHIKH.- Je vais faire un focus sur Villeurbanne, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais il y a deux ans nous avons eu un investissement record. Ce sont des montants assez élevés, mais je sens que nous sommes sur une courbe descendante. Il s'agit plutôt d'enfouissement et une fois que les réalisations sont effectuées, elles ne sont plus à refaire.

Pour avoir une petite réflexion sur les stratégies à développer concernant l'emprunt, c'est complexe. On choisit d'emprunter parce que ça répondait à des besoins et parfois, les planètes ne sont pas toujours alignées. C'est vrai que c'est bien de prévoir, mais parfois on est obligé de subir les choses.

Mais a priori au SIGERLy on sait cliquer au bon moment et les collectivités devraient savoir l'apprécier.

Mme SUBAÏ.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver la révision à la hausse de l'autorisation de programme pour un montant de 10 M€ portant l'AP à 34,7 M€, d'approuver l'affectation de l'AP et de valider l'échéancier prévisionnel des CP tel que je vous l'ai présenté.

Il est procédé au vote électronique :

Pour : 43 (123 voix)
Contre : 2 (3 voix) Christophe CABROL (Grigny), Bruno THUET (Brignais)
Abstention : 0

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20230927_05

BUDGET ANNEXE "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES" - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente (Finances et budgets)

Confer page 19/49.

Mme SUBAÏ.- Sur cette DM, l'ajustement des crédits de la section de fonctionnement vise à dégager de l'épargne au profit des travaux et de gros entretiens portant sur deux installations.

➤ **Sur la section d'exploitation en dépenses d'exploitation :**

- -23 000 € sur le chapitre 011 – charges à caractère général
- -3 000 € sur le chapitre 012 – charges de personnel
- 26 000 € sur le chapitre 023 – virement à la section d'investissement

Ce qui nous amène à un total budgétaire de 170 300,92 €.

➤ **Sur la section d'investissement**

Ces 26 000 € ont été ajoutés de façon à rester à l'équilibre sur ce budget.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique :

Pour : 46 (127 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20230927_06

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL 2023

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente (Finances et budgets)

Confer page 23/49.

Mme SUBAÏ.- La trésorerie a fait ce qu'elle pouvait pour essayer de recouvrer une somme totale de 12 210 €. Nous allons inscrire, si vous en êtes d'accord, ces sommes au compte 6541 créances admises en non-valeur et au compte 6542 créances éteintes du chapitre 65.

Y a-t-il des questions ?

M. DUBIEF (Bron).- De quoi s'agit-il ? Et est-ce complet dans la mesure où la trésorerie a énormément de retard ?

Mme SUBAÏ.- Ce sont principalement des entreprises dont certaines n'existent plus.

Il y a une mise en demeure avant saisie qui date de 2020 sur une petite somme, sur la plus grosse somme de 8 500 €, il y a eu mise en demeure standard en 2022, la saisie de vente a été envoyée devant huissier. La créance date de 2020 et la société était en liquidation judiciaire donc on ne pourra pas se faire payer.

M. PEREZ.- Tu as parlé, Marc, de la trésorerie de Bron. Nous partageons la même trésorerie et nous avons des difficultés qui nous impactent légèrement moins que les entreprises avec lesquelles on

travaille qui, elles, ont plusieurs centaines de milliers d'euros de trésorerie. Nous avons fait un courrier au Directeur Régional des Finances Publiques pour faire part de notre mécontentement et de la mise en difficulté des entreprises, courrier qui sera sans doute doublé par un rendez-vous à ce sujet, mais aussi sur le sujet de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui a été repris par les finances publiques mais qui n'ont pas tout à fait compris le calcul.

Ils ont annoncé des chiffres totalement farfelus, mais heureusement les services du SIGERLy ont été attentifs. Ils ont annoncé des chiffres bien plus hauts que ce que les communes toucheront réellement. Nous avons appris au tout début du mandat que concernant la taxe, c'est la DRFIP qui devait s'occuper du contrôle, à l'époque on avait alerté et demandé comment ils comptaient le faire en termes de moyens humains, la réponse a été : « ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer », mais force est de constater que ça ne se passe pas bien.

Plutôt que d'annoncer 1 M€ à une commune qui va toucher 300 000 €, on va essayer de se mettre autour d'une table et de travailler correctement.

Heureusement que l'on continue à faire le travail de contrôle parce que vous auriez eu de mauvaises surprises.

Mme SUBAÏ.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 46 (128 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20230927_07

MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE CANDELA

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, vice-président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Confer page 26/49.

M. PERARDEL.- On attendait cette salle Candela depuis notre déménagement à Organdi, c'est l'une des raisons de notre choix sur Organdi. La première raison était de rester à Villeurbanne, c'était un engagement, la deuxième, c'était la proximité de Carré de Soie avec les transports en commun puisqu'on a un accès direct au métro, au T3 et on est à côté de la sortie du périphérique.

Cette salle a l'intérêt d'avoir 100 places assises, 139 places debout. Il y a un règlement intérieur et on a défini les manifestations, on a souhaité accueillir exclusivement des réunions de travail, aucune activité à caractère culturel ou politique n'est autorisée. Elle est ouverte à des gens qui sont extérieurs au SIGERLy, à nos partenaires, aux communes. Les prix varient de 1 120 à 1 600 € pour 24 heures.

Nous avons déjà testé avec Hankook, un occupant d'Organdi qui était très content et ils nous ont déjà dit qu'ils allaient l'utiliser au moins trois fois dans l'année.

Il est donc proposé de voter la possibilité de la louer.

M. CABROL (Grigny).- Vous rappeliez le souhait d'utiliser autant que possible les locaux et c'est une très bonne idée, en louant à des partenaires ou des personnes morales et vous indiquez « *aux personnes morales du lundi au vendredi sur des horaires de 8 heures à minuit* » et dans la grille de tarifs vous parlez de tarifs pour le personnel du SIGERLy les week-ends et jours fériés.

Du coup, je ne comprends pas en quoi une personne physique devient une personne morale et comment d'une annonce du lundi au vendredi on finit par avoir des tarifs pour les week-ends et jours fériés.

Les agents ne sont pas des personnes morales, mais des personnes physiques, et vous indiquez des tarifs sur les week-ends et jours fériés, ce n'est pas du lundi au vendredi comme indiqué dans la délibération. A qui va s'adresser réellement cette location et quand ?

M. PERARDEL.- L'extérieur, ce sont les entreprises qui nous font la demande, les partenaires du SIGERLy, ça peut être la Métropole et les agents du SIGERLy, c'est une possibilité qui est offerte aux agents du SIGERLy uniquement le week-end pour leurs besoins personnels.

M. CABROL (Grigny).- Donc ce ne sont plus des réunions de travail.

M. PERARDEL.- Nous sommes d'accord.

M. CABROL (Grigny).- Je ne suis pas sûr qu'on puisse mélanger le particulier et le professionnel dans ce genre d'activité, en particulier sur des ERP.

Mme la DGS.- Un complément sur la partie ERP : cette salle était destinée en premier lieu à accueillir une crèche, elle est donc tout à fait conforme en partie ERP.

M. PERARDEL.- Il faudra peut-être qu'on ajoute une phrase dans le règlement intérieur. Je prends note, nous ferons une modification et un complément sur le document intérieur.

M. DUBIEF (Bron).- Du coup, on modifie en séance ou on reporte la délibération ? Il y a une contradiction entre le règlement intérieur qui interdit la location aux personnes privées et la grille tarifaire qui autorise.

M. PEREZ.- Pour qu'il n'y ait pas de confusion, on va enlever la partie concernant les agents. On va voter ce soir pour pouvoir louer la salle et ne pas se mettre en difficulté par rapport aux engagements que nous avons pris et nous ferons une modification par rapport à un libellé plus clair et plus précis en ce qui concerne les agents.

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique :

Pour : 42 (123 voix)

Contre : 1 (1 voix) R. RIBAS (Fontaines St Martin)

Abstention : 3 (4 voix) B. THUET (Brignais), A. GARDON-CHEMAIN (Ecully), D. SÉGOUFFIN (Vernaison)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20230927_08

VENTE DES LOCAUX SITUÉS AU 28-30 RUE DE LA BAÏSSE À VILLEURBANNE

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Confer page 29/49.

M. PERARDEL.- Concernant nos anciens locaux rue de la Baisse, le 5 octobre Éric devrait signer la vente de ces locaux.

C'est assez compliqué sur la fin. L'acheteur initial a mis en place sa manière d'acheter, on est passé par un crédit normal et a été ajouté un crédit-bail qui a l'inconvénient d'avoir mis un troisième notaire. Déjà avec deux notaires ce n'est pas simple et avec trois notaires, c'est encore plus compliqué.

On est toujours conforme à l'estimation des Domaines à 1,8 M€, l'acquéreur est la société BPCE Lease Immo dont le siège est à Paris.

Y a-t-il des questions ?

Mme GARDON-CHEMAIN (Ecully).- On était logé dans des locaux qui appartenaient au SIGERLy et maintenant, on est en location. En tant que collectivité, c'est quelque chose qui m'interroge, est-ce que vous pouvez nous éclairer sur le sujet parce que ça change beaucoup de choses ?

M. PERARDEL.- Le choix a été fait il y a deux ans, on a tous été élus délégués du SIGERLy et on n'avait pas assez de place, on ne pouvait pas se développer. Je ne parle pas du bâtiment mal isolé, mais on était surtout sur deux étages et là, on est tous sur le même niveau. Le choix s'est donc porté sur un nouveau bâtiment.

M. PEREZ.- A l'époque si on voulait acheter et si on restait sur ce qui avait été travaillé par les anciens élus, à savoir rester sur Villeurbanne, il n'y avait rien à acheter en immeuble de bureaux tertiaires. Dans ce cas, il fallait rester à la Baisse, mais les locaux n'étaient pas standards, dans un bureau, ils étaient 5. En temps de Covid, on pouvait arriver à s'organiser, mais quand ils avaient des réunions, ce n'était pas possible.

L'hiver, il fallait mettre le chauffage à fond pour ne pas avoir trop froid et ceux qui ont fait des réunions au 2^{ème} étage dans la grande salle se rappellent qu'il ne fallait pas les faire en juillet-août, ce n'était pas tenable.

On s'en est expliqué il y a deux ans avec le prestataire qui nous avait accompagnés et qui avait travaillé avec les anciens élus sur ce sujet. Si on avait pu acheter, on aurait acheté, mais sur le marché il n'y avait rien. Ou alors, il fallait aller ailleurs sauf que les agents ne voulaient pas y aller et les élus précédents avaient décidé d'aller à Villeurbanne. Et quand on a regardé les tarifs, Villeurbanne ce n'était pas si catastrophique par rapport à d'autres secteurs de l'agglomération. L'AMO avait même proposé des bâtiments dans Lyon auxquels on avait répondu non parce que Lyon n'est pas dans le syndicat, mais juste pour faire la comparaison en termes de tarif. À l'époque, on avait plus le choix en location et surtout, on pouvait intégrer directement les locaux, nous avons donc fait ce choix.

Par ailleurs, ce sont les acheteurs qui décident de passer par le crédit-bail et on passe cette délibération sur l'insistance du notaire de la BPCE qui considérait que la délibération précédente n'était pas suffisante alors que nous avons obtenu des documents de la préfecture et de la trésorerie pour dire que ce n'était pas la peine. On fait cet effort ce soir même si ça fait une délibération de plus qui, globalement, ne sert pas à grand-chose. Le 5 octobre, je pourrai signer l'esprit tranquille.

Mme GARDON-CHEMAIN.- Concernant les aspects comptables, en combien de temps est-ce que le montant de la vente sera consommé en fonctionnement de loyer ? Je pense que ce sont des éléments que vous nous communiquerez quand vous les aurez.

M. PEREZ.- Tout à fait, avec un bilan global.

Comme les bureaux de la Baïsse n'étaient plus en état, il y avait des projets de rénovation assez importants qui nous auraient coûté assez cher et il aurait fallu avoir cette réflexion. Mais je rappelle que c'était déjà un sujet de l'ancien mandat que nous avons pris dès le début du mandat.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique. /

Pour : 44 (126 voix)
Contre : 1 (1 voix) Ch. CABROL (Grigny)
Abstention : 1 (1 voix) M. DUBIEF (Bron)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Délibération n°C_20230927_09

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES"

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Confer page 32/49.

M. PEREZ.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Électriciens sans frontières. Ceux qui travaillent souvent avec nous et qui sont présents en comité savent qu'on a déjà eu l'occasion de délibérer deux subventions et on les a reçus lors du comité de Craponne pour nous indiquer quelles étaient leurs actions en Ukraine sur le terrain auprès des populations.

Nous avons également décidé d'accompagner suite au séisme au Maroc puisqu'ils interviennent sur les parties où le réseau a été coupé et là où il n'y a pas de réseau pour pouvoir fournir des groupes électrogènes et accompagner les populations en difficulté.

La subvention est d'un montant de 2 000 €.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 45 (126 voix)
Contre : 1 (1 voix) B. DUMAS (Meyzieu)
Abstention : 1 (2 voix) B. THUET (Brignais)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

❑ Délibérations relatives à une compétence particulière

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations de compétences particulières sur la « **dissimulation coordonnée des réseaux** » :

- 66 Communes : 1 délégué = 1 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple, au-delà de la moitié des suffrages exprimés, sauf mentions spécifiques dans les délibérations.

Délibération n°C 20230927_10

CONVENTION D'ENFOUISSEMENT À CONCLURE ENTRE LE SIGERLY ET INFRACORP (PRIZZ INFRASTRUCTURE)

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Confer page 34/49.

M. CHONÉ.- Vous savez tous que l'EPARI a décidé de vendre le réseau câblé du département du Rhône et de la Métropole. Cette vente sera effective le 26 octobre 2023. Infracorp a fait la meilleure offre et a donc été retenu et achète le réseau câblé du département du Rhône.

De nombreuses communes étaient raccordées sur ce réseau câblé et il y a aujourd'hui des offres qui sont proposées par des opérateurs et on commence à avoir quelques éléments sur ce sujet.

Le SIGERLY avait des conventions avec Numéricable, mais elles s'arrêtent à la vente du réseau. Il convient de négocier une nouvelle convention avec le nouvel opérateur pour que l'on puisse continuer les travaux d'enfouissement de réseau sur les communes à la demande des communes. Nous n'avons pas encore réussi à nous mettre d'accord avec Infracorp, les négociations ont commencé et on a pour objectif que le 26 octobre ce soit opérationnel.

Et pour ne pas perdre de temps, pour ne pas bloquer les chantiers, pour que l'on puisse avoir une convention qui fonctionne tout de suite, nous vous proposons, plutôt que ce soit le Comité qui valide et qui décide de la convention, de confier cette décision au Bureau pour qu'on puisse aller plus vite et éviter d'avoir besoin de réunir une fois de plus notre Assemblée pour délibérer sur ce sujet.

Bien sûr, nous Vous ferons un rapport dans le cadre des délégations qui seront données au Bureau lors du prochain comité.

Avez-vous des questions ?

M. DUBIEF (Bron).- Peux-tu nous donner le cadre de cohérence de la négociation et ce qui peut chopper ?

M. CHONÉ.- Le cadre, c'est la propriété des fourreaux. Il y a discussion sur la propriété des fourreaux qui est un élément important et s'ensuit la négociation sur la prise en charge de l'opérateur Infracorp et de la part qui sera à payer par la collectivité par le biais du SIGERLY.

M. DUBIEF (Bron).- Quel est le point haut et le point bas que vous êtes prêts à accepter ?

M. CHONÉ.- Le point haut, ce sont que les fourreaux restent la propriété de la collectivité, ils sont loués par Infracorp et un paiement pourrait être organisé tout de suite et le point bas, comme c'est fait dans de nombreuses collectivités, Infracorp récupère l'infrastructure des fourreaux, on sait que c'est ce qui vaut de l'argent dans un réseau de télécommunication et le niveau de participation qui va avec. La propriété des infrastructures, c'est important.

M. DUBIEF (Bron).- Quelle est la position du Bureau ?

M. CHONÉ.- La négociation est en cours. Je vous ai donné les bornes, mais je ne sais pas à quoi cela va aboutir, quand on entre en négociation, on ne sait pas où on va. On sait les bornes qui sont fixées, maintenant on va essayer de négocier et de trouver un accord.

Sachant en plus que des documents ont été faits par la FNCCR sur ce sujet et qu'Infracorp a d'autres réseaux dans d'autres collectivités. Et on essaye de voir avec nos voisins du SYDER pour que ça ne soit pas trop éloigné l'un de l'autre.

M. DUBIEF (Bron).- Je souhaitais avoir votre perception et si vous êtes ou le modèle vente de l'actif.

M. CHONÉ.- Je vous donne les bornes et on va essayer de négocier au mieux avec l'opérateur.

M. DUBIEF (Bron).- Je n'ai pas la réponse à ma question.

M. CHONÉ.- Non, parce que je ne peux pas vous la donner.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote pour déléguer la capacité de signer la convention au Bureau pour que l'on puisse avancer le plus vite possible.

Il est procédé au vote électronique :

Pour : 30 (30 voix)

Contre : 2 (2 voix) A. GARDON-CHEMAIN (Ecully), Ch. CABROL (Grigny)

Abstention : 3 (3 voix) M. DUBIEF (Bron), S. BLACHERE par procuration à M. FONTAINE, F. JOLLY (Poleymieux)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

M. PEREZ.- Je vous précise les modalités de vote sur les délibérations de compétences particulières « **concessions de distribution publique gaz et électricité** » :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 4 voix
- 8 Communes hors Métropole : 1 délégué = 1 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple avec une adoption de la moitié des suffrages exprimés, sauf mentions spécifiques dans les délibérations.

Les délégués des communes métropolitaines ne participent pas au vote, ce sont les conseillers métropolitains qui les représentent dans ce cadre.

Délibération n°C_20230927_11

**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ :
COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2022**

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 36/49.

Délibération n°C_20230927_12

**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ :
COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2022**

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 38/49.

M. MILLET.- Nous avons des concessions pour l'électricité et le gaz et nous prenons acte que nous avons reçu les rapports de l'année 2022. Il y a deux délibérations, mais je vais faire une présentation globale.

On prend acte que nous avons reçu les comptes rendus d'activité pour l'électricité où il y a deux concessions, la concession de distribution par ENEDIS et la concession du tarif réglementé par EDF, et de la concession gaz.

La première délibération concerne l'électricité et le fait de prendre acte que nous avons reçu le compte rendu d'activité. Il va faire l'objet d'un travail de contrôle, d'audit des concessionnaires au SIGERLy qui

donnera le rapport de contrôle qui vous sera soumis l'an prochain. Et sur les deux rapports 2022, nous aurons la présentation du contrôle des concessions 2021.

Sur les deux concessions électricité, distribution et TRV pour 2022, je vous propose de passer au vote.

Ces CRAC seront présentés par les concessionnaires au Bureau du SIGERLy vendredi pour initier le travail de contrôle.

Il est procédé au vote électronique :

Pour : 16 (49 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au vote sur le compte rendu 2022 pour la concession gaz qui sera aussi présenté à la prochaine réunion de Bureau.

Il est procédé au vote électronique :

Pour : 16 (49 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous pouvons passer aux rapports de contrôles 2021

Délibération n°C_20230927_13

CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : RAPPORT DE CONTRÔLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 40/49.

M. MILLET.- Nous avons une présentation par le cabinet AEC.

M. ROMIEU.- Bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, merci de m'accueillir.

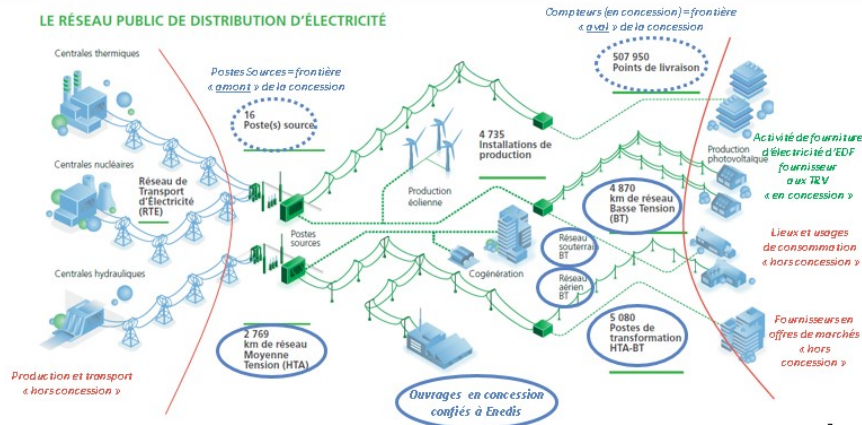
Emmanuel ROMIEU, directeur d'AEC, cabinet de conseil dédié aux acteurs publics dans le secteur de l'énergie et qui a eu l'honneur de vous accompagner pour contrôler la concession de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente.

Je vais vous proposer une présentation synthétique de quelques faits marquants de l'exercice 2021 avec un effet retard puisque le contrôle de concession ne peut s'exercer que dans le deuxième semestre de l'année suivant l'exécution de l'activité du concessionnaire pour des raisons de transmission de données.

Quoi qu'il en soit, j'éclairerai de quelques informations qui sont présentes dans le compte rendu d'activité 2022 pour souligner des points importants de la concession.

La concession de distribution publique d'électricité concerne le bloc du milieu que vous voyez affiché.

Périmètre de la concession électrique



3

vous connaissez tous l'organisation de l'énergie en France pour l'énergie électrique, la production est du domaine concurrentiel, la distribution étant monopole sous gestion d'une filiale d'EDF, ENEDIS, et la fourniture est du domaine concurrentiel sauf la fourniture au tarif réglementé de vente qui reste une concession à la main des collectivités locales et sur laquelle vous êtes garants pour 50 % de vos usagers du territoire qui restent sur ce tarif réglementé de vente. Vous en avez parlé dans le contexte des très fortes hausses tarifaires que certains ont vécues.

L'élément important de la présentation est que vous êtes propriétaires des réseaux de distribution sur le bloc du milieu et c'est un actif industriel clé pour la transition énergétique et vous, élus, êtes garants du bon fonctionnement de l'entreprise privée que vous avez comme concessionnaire. Le contrôle de concession est clé pour que vous vous assuriez que la pérennité de votre service est garantie et que la qualité de l'électricité distribuée aux différents usagers du territoire est au bon niveau par rapport à vos enjeux d'aménagements du territoire et d'évolution des usages, de raccordement de production photovoltaïque, etc.

Votre responsabilité d'élus dans le pilotage de ce contrat de concession et notamment de cette entreprise particulière qu'est ENEDIS est importante, à savoir que vous n'avez pas le choix du concessionnaire, c'est un monopole national, ENEDIS reste le concessionnaire jusqu'en 2031 dans le cadre de votre contrat de concession et restera demain encore dans le contexte légal actuel le concessionnaire obligé sur le périmètre.

En ce qui concerne votre périmètre, on enlève la ville de Lyon qui a sa propre concession, on a les postes sources qui sont les grandes interfaces entre les réseaux de transport et le réseau de distribution qui permettent d'alimenter le territoire et qui constituent sa grosse architecture, sa résilience et sa capacité d'alimenter l'ensemble des usagers. Il y a 16 postes sources sur la concession, mais 29 au total qui alimentent la concession dont certains sur Lyon et d'autres en dehors du périmètre.

Il faut avoir conscience du nombre d'usagers qu'il y a sur la concession et de leur constitution, vous avez 500 000 usagers sur la concession (un usager étant un point de livraison, un compteur), et c'est une grosse concession, vous faites partie des grands concessionnaires français vous avez donc des grandes responsabilités en conséquence. Et l'autre point important, c'est qu'on a une assez forte dynamique en consommation, on a tous les ans 1,5 % de nouveaux usagers, donc une dynamique plutôt importante et très importante en production. On a 6 % en moyenne depuis plusieurs années de nouvelles puissances de production tous les ans, mais une augmentation de 15 à 20 % avec le photovoltaïque qui accélère beaucoup en 2021-2022.

Les enjeux de votre contrat, c'est à la fois le maintien du bon état du réseau et la capacité d'accueillir tous les ans 1,5 % d'usagers en plus et d'accueillir 7 à 15 % de raccordements photovoltaïques en plus sans générer de coûts démesurés pour les réseaux.

Le réseau est décomposé en deux grands morceaux : un réseau moyenne tension qui vient faire les grandes artères de distribution sur votre périmètre et le réseau basse tension qui va distribuer les usagers finaux.

Le réseau HTA, moyenne tension, est très enfoui sur votre périmètre, ce qui est normal compte tenu du caractère urbain, c'est moins enfoui dans d'autres concessions autour de vous. En revanche, vous avez encore sur ce réseau HTA souterrain des réseaux très anciens qui sont des réseaux de première génération construits avant 1980 par EDF et qui présentent beaucoup d'incidents lors des fortes

chaleurs ; ce sont des câbles papier imprégné. Et c'est l'une des causes principales des incidents chez vous, des coupures ressenties par les usagers et ce sont des réseaux souterrains compliqués à renouveler en milieu urbain dense et l'action du concessionnaire est plutôt légère par rapport aux ambitions que vous pourriez avoir en termes de renouvellement de ces ouvrages. C'est l'une des problématiques principales de besoin en renouvellement, de pérennité de votre service et de qualité pour les usagers.

Il vous reste également du réseau HTA aérien, environ 180 km, qui dessert les communes les plus périphériques du périmètre SIGERLY. Ce réseau aérien est très sensible aux aléas climatiques. Vous avez eu en 2019 une grosse tempête de neige qui a généré beaucoup de coupures sur le réseau HTA aérien et donc vous avez aussi pour vocation de préserver les usagers périphériques et d'essayer de sécuriser ces réseaux HTA aériens sous l'action du concessionnaire, vous allez pousser le concessionnaire à investir au bon endroit.

Le HTA fait les grandes artères, la basse tension va faire le chevelu pour desservir les usagers finaux. Vous avez également un réseau très enfoui avec encore 4 % de réseaux aériens fils nus, qui sont des réseaux très sensibles et qui ont environ 30 incidents aux 100 km quand un réseau bien constitué a 2 à 3 incidents aux 100 km. Cela fait 10 fois plus d'incidents qu'un réseau classique et il y a une action privilégiée et préférentielle de renouveler ces réseaux BT aérien nu et l'action la plus classique sur votre périmètre est d'enfouir ces réseaux. On pourrait très bien les remplacer par du réseau torsadé qui est un réseau aérien très robuste, mais dans le périmètre de dynamisme que je montrais tout à l'heure et d'environnement urbain avec beaucoup d'enfouissement de ces réseaux, coordonné avec les télécoms et l'éclairage public, c'est un enjeu très important de votre articulation d'action SIGERLY versus action du concessionnaire ENEDIS.

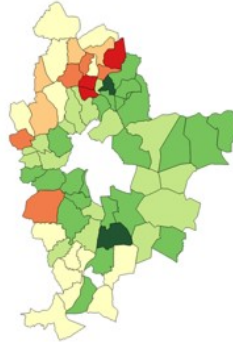
Deux grands points de qualité sont observés pour vous assurer que les usagers ont la bonne électricité, la capacité à alimenter en bon niveau de tension chacun des usagers du territoire, si vous n'avez pas assez de tension votre télé ne va pas s'allumer et s'il y en a trop, elle va *cramer*. Il y a une norme très précise en HTA comme en BT de niveau de tension à assurer pour tous vos usagers et donc on fait un contrôle très précis de l'activité du concessionnaire sur ce sujet, on a des réseaux moyenne tension proches de la contrainte en 2021, c'est sous contrôle de vos services. Et en termes de qualité et ressenti par l'utilisateur de tenue de tension aujourd'hui, c'est également très suivi pour renouveler des réseaux renforcés, mais ce n'est pas la problématique principale que vous subissez. Aujourd'hui, les nouveaux usagers ne génèrent pas encore de grosses contraintes sur le réseau de distribution en consommation, ça l'est plus en injection qui génère beaucoup de travaux de renforcement. En revanche la problématique que vous avez sur le territoire, c'est plutôt des coupures qui sont parfois très importantes, je l'ai mentionné sur les réseaux aériens lors des tempêtes de 2019, il y a eu des incidents exceptionnels en novembre 2019, on a 40 minutes de critères B, temps moyen de coupure sur la concession, à comparer aux 60 minutes au niveau national, mais vous êtes une concession urbaine, vous pourriez vous attendre plutôt à 30-35 minutes. Vous êtes au-dessus de ce qu'on pourrait avoir comme cible de continuité donc vos usagers ne sont pas encore à un niveau de continuité que vous espériez. En 2006, le SIGERLY avait signé un contrat de concession demandant à EDF d'améliorer pour descendre en dessous des 35 minutes, vous êtes encore au-dessus aujourd'hui et vous êtes même à plus de 50 minutes en 2022 avec des épisodes de canicules qui ont fait claquer les réseaux souterrains moyenne tension. Vous avez un sujet de continuité qui va nécessiter de discuter avec ENEDIS sur le renouvellement de réseau HTA en milieu urbain dense avec les enjeux de coordination.

Si on cartographie ces difficultés en termes de continuité, elles sont principalement au nord de la Métropole et au nord du SIGERLY, elles concernent aussi ponctuellement certaines années d'autres périmètres notamment celui de Villeurbanne qui, lorsqu'il y a de grandes canicules, a beaucoup de câbles papier imprégné et peut subir des coupures importantes.

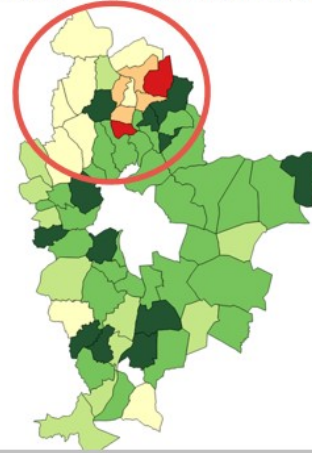
Continuité d'alimentation

- Analyses moyennées sur 3 ans, pour limiter les visions ponctuelles
- Critère B HIX sur incidents HIX – 1 zone ressort en écart, au nord de la concession
- 2021 : Coordonnées GPS des incidents HTA – analyses plus fines possibles à l'avenir

Critère B TCC par commune - Moyenne exercices 2019 à 2021
(comprenant : travaux et incidents, HTA et BT, Postes Sources et Transport, et les coupures qualifiées en "exceptionnelles")



Critère B sur incidents HIX par commune - Moyenne exercices 2019 à 2021
(comprenant : incidents HTA, incidents BT et incidents Postes Sources)

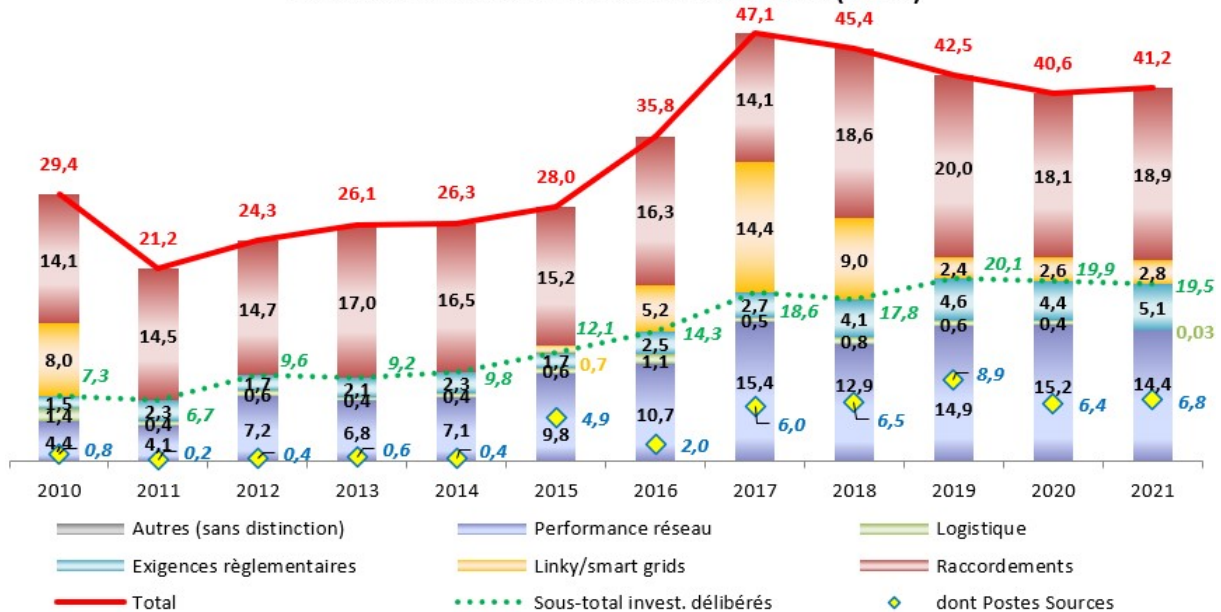


Pour faire face à ces enjeux de qualité, on a des politiques d'investissement. Le concessionnaire investit pour votre compte. Vous représentez les usagers et quand ENEDIS investit 1 €, il crée 1 € de dette vis-à-vis des usagers, montant qu'il récupérera sur le tarif futur. Votre responsabilité est de vous assurer que les investissements sont faits au bon endroit au bon niveau pour la pérennité et une qualité de service.

Le grand débat qu'on a avec ENEDIS, quand vous faites le contrôle de concession, est de vous assurer que les enveloppes d'investissements répondent à vos enjeux et qu'elles sont bien placées, sur les bons objets que vous souhaitez. On voit depuis quelques années une certaine stabilité des investissements de performance. Cela avait été rogné au moment du déploiement Linky, qui a fait qu'on a baissé les investissements de performance parce qu'on prend du retard sur l'amélioration de la qualité. On essaye de la préserver dans les discussions, vous avez eu des ouvertures de discussions avec ENEDIS sur un éventuel nouveau contrat de concession avec un schéma directeur. L'idée est de renforcer ce bloc de performance sur le réseau HTA câble papier imprégné de préférence et sur le réseau HTA aérien nu.

Vous avez également le bloc des investissements de raccordements qui sont élevés chez vous du fait qu'il y a beaucoup de nouveaux usagers qui arrivent, et notamment de nouveaux usagers photovoltaïques qui multiplient les investissements de ce type. On constate une hausse continue depuis plusieurs années et les nouvelles problématiques arrivant en termes de volume d'investissement vont être les colonnes horizontales, les dessertes de bornes de charge au sein des copropriétés ou des parkings collectifs. Ces colonnes horizontales vont créer des gros volumes d'investissement. Votre responsabilité est de vous assurer que tous les demandeurs de raccordement soient bien traités, mais que cela ne vienne pas grever les investissements de performance faits par le concessionnaire.

Montants des investissements du concessionnaire (en M€)



Le concessionnaire investit pour une qualité de services et cela se transcrit par des valeurs comptables : valeurs brutes, valeurs nettes comptables, provisions pour renouvellement, amortissements constitués pour le compte du concédant.

Il est essentiel que l'inventaire comptable qui vous est présenté soit cohérent avec les enjeux industriels que je présentais avant. L'un des gros objets du contrôle est de s'assurer que les valeurs nettes, les valeurs brutes, les provisions, sont bien constituées pour représenter les actifs présents sur la concession qui sont votre propriété et la façon dont qu'on a de les gérer pour leur renouvellement ou pour le futur. Et il y a des mécanismes de couverture par le tarif des renouvellements à faire dans le futur qui vous protègent d'un certain volume d'investissements, ENEDIS aura les capacités d'investir en préfinancement par le tarif pour un certain volume de renouvellement, ce sont des mécanismes d'amortissement pour le compte du concédant ou de provision pour renouvellement. Ce sont des données comptables très importantes qui constituent une dette d'ENEDIS à votre encontre. En échange, vous avez une dette vis-à-vis d'ENEDIS de par le fait qu'ils ont investi pour votre compte et qu'ils doivent se rémunérer sur le tarif dans le futur.

Si vous avez des débats comptables sur la concession d'électricité, il faut le raccrocher en premier lieu à l'outil industriel, la comptabilité n'est pas un objet en soi qui sort du chapeau, votre premier objet est la qualité de service via l'outil industriel.

Je passe sur la description de la partie clientèle en commençant par la clientèle sur le réseau de distribution, à savoir tous les usagers qui soutirent ou injectent de l'électricité (hors ceux qui sont sur le réseau de transport) qui passent par le réseau de distribution ENEDIS en monopole. Le point marquant est qu'il y a une hausse progressive depuis trois ans des réclamations et notamment des réclamations sur les relevés et la facturation. On s'attendait à une baisse de réclamations suite au déploiement Linky parce que les relevés sont moins contestables, il se trouve que dans cette période de transition il y a encore des contestations et on va être très vigilant sur le sujet dans le futur.

Autre point sur la partie fourniture aux tarifs réglementés de vente, on oublie l'actif industriel réseau de distribution, on parle d'un service fourni à vos usagers qui est le tarif réglementé délibéré par la Commission de Régulation de l'Énergie. Ce tarif réglementé, c'est vous qui êtes garants de sa bonne application locale et le premier indicateur qu'on observe est qu'il y a une baisse forte du nombre de clients au tarif réglementé, on était à 75 % il y a encore 7 ans, on est aujourd'hui à 50 % des usagers de la concession au tarif réglementé, les 50 % restants sont dans des offres de marchés donc ont potentiellement été très exposés à des offres de fournisseurs très hautes pour ceux qui ont mal négocié leur contrat.

Les usagers sont potentiellement très exposés quand ils sont en offre de marché. Attention, les TRV ont aussi augmenté, +5/7 % en 2021, +15 % en 2023, on a aussi une hausse progressive des TRV, mais cette hausse est à la main des pouvoirs publics et non pas simplement un objet contractuel qui parfois peut être déstabilisant.

L'autre point important est qu'EDF, de la même façon qu'ENEDIS, a des réactions progressives sur les réclamations, c'est un point de vigilance important puisque l'accueil assuré par EDF pour les usagers qui ont des questions sur leur facture est assez mauvais, les temps d'accueil sont élevés, ce sont des choses sur lesquelles on essaye de faire améliorer le concessionnaire.

Le message que je souhaitais faire passer, c'est que vous êtes garant de la qualité du service qui passe par l'outil industriel, le besoin en renouvellement, le besoin en maintenance du réseau sur le réseau HTA moyenne tension. Ce sont des points cruciaux pour vos discussions avec le concessionnaire. Et la cohérence entre l'image comptable et cet outil industriel est l'autre objet très important que vous devez maîtriser et sur lequel on insiste avec vos services dans le cadre du contrôle de concession.

M. MILLET- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. JASSERAND (Marcy l'Étoile).- Merci pour cet exposé qui est d'un très haut niveau.

Nous sommes un peu dans l'impasse Président, il faut augmenter le prix de l'électricité pour assurer le renouvellement du papier imprégné si j'ai bien compris. Ça va être difficile parce qu'on augmente de 260 %, comment va-t-on faire ?

M. PEREZ.- Vous avez pu le voir sur les cartes, nous sommes sur un territoire très impacté par les coupures. En effet, il y a un sujet CPI sur le territoire et on a la même difficulté avec le contrat de concession ville de Lyon, les CPI en temps de canicule sont chauffés à blanc, pétent donc il y a de grosses coupures. Je vais redire ce qu'ENEDIS nous dit en conférence loi NOME chaque année : « il n'y a pas de soucis, on est sur le coup, on va le résorber » et quand je demande le délai, on me dit qu'on aura fini en 2060. Or, il y aura de plus en plus de canicules d'une intensité de plus en plus forte donc on ne peut pas ne pas aller là-dessus. Nous les avons reçus il n'y a pas longtemps, ils nous ont dit que pour l'année 2023 le critère B serait moins catastrophique qu'en 2022 parce que suite à l'épisode 2022 ils avaient bien regardé là où il fallait mettre l'investissement.

Il y a une vraie difficulté, c'est un vrai sujet qu'on essaye de traiter, ce à quoi ENEDIS me dit qu'il faudrait qu'on rediscute d'un contrat. Le contrat dure jusqu'en 2031 et il n'y a aucune raison de le renégocier juste pour ça. En revanche, il y a besoin d'investissement sur le territoire et qu'on continue à assurer une qualité de fourniture et ne pas dire comme on a pu l'entendre l'an dernier qu'il y a beaucoup de coupures parce qu'on a trop enfoui sur le territoire. Ce n'est pas entendable.

Mme REVEYRAND (Métropole de Lyon).- Vous avez parlé du temps de réponse qui est très insatisfaisant, de combien est-il ?

M. ROMIEU.- Le temps moyen d'attente doit être de 4 minutes. Le problème, c'est que c'est difficile de l'avoir à la maille SIGERLy, ils nous donnent souvent le centre régional d'appels.

Le centre d'appels, c'est l'une des réclamations qui est en augmentation ces dernières années.

Mme REVEYRAND (Métropole de Lyon).- Vous disiez que depuis l'installation des compteurs Linky il y avait beaucoup de réclamations, comment l'explique-t-on ? N'est-ce pas justement parce que les gens ont une meilleure conscience de leur consommation ?

M. ROMIEU.- Au moment de l'installation du raccord entre l'ancien et le nouveau compteur, il y a eu des effets de nouvelles formules de facturation qui présentent mois par mois les consommations réelles et il peut y avoir des surprises.

Sur l'exercice 2021, on a une certaine jeunesse de l'utilisation de Linky par les usagers et les fournisseurs eux-mêmes et il faudra peut-être plus regarder sur 2022-2023 l'évolution de ce type de réclamations. En revanche, je ne suis pas particulièrement inquiet sur votre périmètre, ce n'est pas un indicateur en forte dérive. C'est en augmentation, mais sous contrôle et vous n'avez pas une forte insatisfaction par rapport à d'autres périmètres.

Mme REVEYRAND (Métropole de Lyon).- En termes de temps de décrochage, l'objectif de la Régie de l'eau est de 1 minute 30.

M. ROMIEU.- Pour le contrôle 2022, c'est un point qu'on soulèvera à EDF comme axe d'amélioration important, en plus avec un objectif local de la Régie de l'eau, j'imagine c'est un bon benchmark pour eux.

M. CABROL (Grigny).- Si j'ai bien compris votre exposé, nous avons la responsabilité de nous assurer que les réseaux ont une qualité suffisante pour répondre aux besoins des usagers, mais pour cela nous sommes tributaires d'ENEDIS qui, si j'ai bien compris, a quand même du mal à mettre en ordre toutes les problématiques que vous avez déjà mainte fois décrites dans ce comité. Du coup, comment s'en sort-on ?

M. PEREZ.- Nous n'avons pas le choix, c'est un monopole d'Etat donc régulière avec ENEDIS. Je tiens à préciser qu'en termes technique, il y a des discussions entre les services et que tout se passe bien à ce niveau. Après, il y a des choix politiques au niveau national qui font qu'il y a peu de remises en cause et peu d'améliorations en direction des collectivités. Le nouveau modèle de cahier des charges date de 2017 à un moment où la législation voire la réglementation européenne sur l'énergie n'était pas la même, sans parler du contexte avec les prix de l'énergie. On a différentes fédérations, la FNCCR pour les syndicats et pour un certain nombre de collectivités qui discutent avec ENEDIS, mais aussi France Urbaine qui représente les grandes collectivités. Nous souhaiterions revoir ce modèle de cahier des charges national, après les discussions patinent, il y a des lobbies assez importants en jeu.

Le progrès du cahier des charges 2017 était une respiration locale, mais on n'a pas encore complètement bien intégré y compris en quoi il y avait une réelle respiration. Ce qui m'ennuie, c'est qu'on ait un impact sur la qualité de fourniture à l'usager. En 2022, ça a claqué pendant l'été et ça peut être problématique chez un certain nombre de personnes pour différentes raisons et notamment sur les publics fragiles, en difficulté de santé.

Je vous invite à lire le rapport de la Cour des comptes 2022 sur ENEDIS et les relations avec les collectivités, notamment aller dans les annexes et voir que le SIGERLy est le 10^{ème} contributeur au bénéfice d'ENEDIS après redistribution. Il est attendu chaque année d'ENEDIS 4,5 Md€ d'investissements sur le territoire français, le SIGERLY représente 1 %, on n'est pas encore tout à fait aux 45 M€/an, on y a été une fois. Et la prospective financière d'ENEDIS est d'arriver à une échelle 20 ou 30 ans à 5,5 Md€ donc on devrait avoir 55 M€ d'investissement. Je suis dubitatif.

M. MILLET.- Il y a un débat public politique national et vous voyez bien dans les relations entre le président d'EDF et le Président de la République que ça tangué, il y a des enjeux très importants de tous ordres et ENEDIS est une filiale d'EDF qui a un actif très important, un actif qui est, au fond, propriété des collectivités locales.

Depuis déjà longtemps, plein de gens pensent qu'il faut faire éclater ce modèle, je vous rappelle le grand projet de restructuration d'EDF, Hercule, qui avait pour but de casser en plusieurs morceaux EDF et d'engager la privatisation d'une partie et cela a été abandonné. Et le vent a peut-être tourné, les promoteurs du marché à tous crins se disent que ce n'est pas si simple.

Il y a ce débat général, je ne vous cache pas que je suis un défenseur du service public national, avec des effets de péréquation donc forcément avec des effets que les territoires contribuent à d'autres territoires, c'est le principe de la république une et indivisible. Et nous en tant que représentants des communes dans la relation avec ENEDIS, il me semble que notre premier objectif est d'obtenir que le service public fonctionne et apporte la qualité attendue par les usagers, par les habitants des communes que l'on représente. Indépendamment du débat politique national, aujourd'hui on ne peut qu'être insatisfait de la qualité de relation qu'on peut avoir sur ces sujets avec ENEDIS et de la difficulté à se mettre d'accord sur les objectifs. Je peux entendre que les contraintes nationales font qu'ils ne peuvent pas y mettre le montant, mais il faudrait qu'on puisse discuter le renouvellement des CPI, le taux de service et qu'on se fixe des objectifs à 5-10 ans. Cela suppose un plan d'investissement, il faut qu'on arrive à se mettre d'accord, il n'y a pas de raison qu'on n'y arrive pas. C'est assez désagréable pour un défenseur du service public de constater qu'on n'arrive pas à construire cela alors qu'on est deux puissances publiques, un service public et le représentant des collectivités locales, on est public-public.

Anne REVEYRAND parlait de la régie de l'eau, la relation régie de l'eau-Métropole n'est plus une relation concédant-concessionnaire, c'est une relation public-public et quelque part, j'attendrais d'avoir un état d'esprit de relation public-public sur ces sujets. On ne peut être qu'insatisfait du constat qu'on ne résout pas les problèmes qui sont bien identifiés et parfaitement connus.

M. CABROL (Grigny).- L'enjeu est admis par tous et je crois qu'il n'y a pas de division politique sur ce sujet, de toute manière il faut que ça fonctionne. D'autant plus, si on veut décarboner notre mode de vie, le réseau électrique va être mis à rudes épreuves. On parlait d'installations de panneaux solaires qui se développent de plus en plus tant chez les particuliers que les entreprises ou les institutions ; Mais si on passe d'énergies fossiles vers l'électricité ça va charger encore plus les réseaux et si aujourd'hui on a déjà des problématiques avec le niveau de consommation et qu'on a des problématiques d'investissement au niveau national, local, régional, il y a quelque chose qui ne colle pas dans la dynamique et les enjeux qui sont les nôtres, en particulier avec les objectifs très ambitieux qui ont été donnés sur la baisse des niveaux d'émission de CO2, de gaz à effet de serre. Il y a quelque chose que je ne comprends pas et je trouve cela très décevant pour vous qui êtes à la manœuvre avec cet acteur qui ne répond pas à vos demandes régulières pour que la qualité s'améliore et que l'investissement suive au regard de ces enjeux.

Bravo pour ce que vous avez fait et courage pour la suite, mais je crois que pour tout le monde, on a besoin d'avoir un réseau électrique fiable et performant en France, on ne peut pas faire autrement.

M. PEREZ.- Nous sommes là pour montrer notre insatisfaction parce que les résultats n'y sont pas. Quand on a un objectif de critère B de 35 minutes et qu'on est à plus de 40, il y a des choses qui ne fonctionnent pas. Après, je relativise aussi, je vous invite vraiment à lire le rapport de la Cour des comptes dans lequel il y a plein de choses très intéressantes et notamment des cartographies pour voir là où les temps de coupure sont énormes et où il y a des grosses difficultés. On a aussi la péréquation qui est très importante parce qu'on est bénéficiaire, mais côté Auvergne par exemple le réseau public est déficitaire et on accompagne dans le système de la péréquation et de la solidarité. On n'est pas non plus en énormes difficultés, après on attend un certain nombre de choses dans un dialogue qui devrait être plus constructif et qui ne l'est pas assez.

On passe à la suite, les votes se feront juste après les deux délibérations.

Délibération n°C_20230927_14

**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ :
RAPPORT DE CONTRÔLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 42/49.

M. PEREZ.- Nous accueillons nos AMO de NALDEO.

M. NAUDIN.- Bonsoir, Franck NAUDIN, je suis accompagné de Maxime GAUGAIN, nous sommes les représentants de l'équipe en charge de l'activité réseau d'électricité et de gaz et transition énergétique au sein de NALDEO Stratégies Publiques.

Nous accompagnons le SIGERLy dans l'exercice du contrôle annuel tel qu'il est prévu par la réglementation. L'objet de cette présentation est de vous présenter les évolutions, les enjeux, les caractéristiques de l'activité de votre concessionnaire GRDF pour l'exercice d'exploitation 2021.

A l'instar de l'électricité donc d'ENEDIS et d'EDF, nous sommes sur un cadre assez réglementé, assez encadré, un tarif d'acheminement fixé au niveau national donc qui ne dépend pas directement de votre contrat de concession. Les ouvrages appartiennent aux collectivités que vous représentez et l'activité est encadrée par le code de l'énergie avec un certain nombre d'articles assez complets aussi bien sur l'activité du distributeur GRDF, son rôle vis-à-vis des collectivités et vis-à-vis de l'utilisation de l'exploitation des ouvrages concédés, le principe du droit exclusif, à savoir que l'opérateur est en situation de monopole et dispose de droits exclusifs, il n'y a pas de mise en concurrence possible. C'est réglementé au niveau de la Commission de Régulation de l'Energie qui définit le tarif d'acheminement au niveau d'un contrat de service public entre GRDF et l'État au niveau national qui fixe deux gros objectifs, des indicateurs de performance, des pénalités si les indicateurs ne sont pas atteints vis-à-vis du national côté GRDF. Le code général des collectivités territoriales définit le rôle des autorités concédantes que représente le SIGERLy notamment en matière de contrôle d'exploitation et de négociation des contrats de concession, comme vous avez pu le faire assez récemment s'agissant du contrat de distribution gaz. Ainsi qu'un certain nombre de documents réglementaires et notamment d'arrêtés et ce sera l'un des faits marquants de l'exercice 2021 : la mise en œuvre de deux arrêtés importants en matière de surveillance et de maintenance des ouvrages concédés.

M. GAUGAIN.- Le contrat de concession entre le SIGERLy et GRDF porte sur 65 communes et a été renouvelé en mars 2020. L'exercice 2021 est la première année complète d'application du nouveau contrat. Ce nouveau contrat a des caractéristiques intéressantes, il a une durée réduite de 15 ans sachant que la durée usuelle est plutôt 30 ans, avec une échéance en mars 2035 et une possibilité de prolonger de 5 ans si tout se passe bien.

Dans ce nouveau contrat, il y a des choses intéressantes, à l'instar de ce qu'il y a en électricité et il y a un schéma directeur des investissements et une co-construction des investissements en vue de résorber les ouvrages sensibles. Il y a également un plan d'actions de transition écologique qui porte sur la période 2020-2024 et ce contrat définit aussi des modalités de contrôle annuel de la

concession, mission que le SIGERLY réalise et qui sert à vérifier que les conditions de la concession sont respectées, que les missions de service public sont réalisées, que la qualité de service est bonne sur la concession, que les ouvrages sont correctement valorisés.

M. NAUDIN. - Un mot par rapport à ce nouveau contrat de concession. À la différence du précédent, ce contrat définit certains engagements à atteindre de la part de GRDF, notamment en matière de renouvellement des ouvrages ayant des technologies considérées comme vulnérables. On va parler de réseau en cuivre, de branchement en plomb qui sont susceptibles de présenter une forte incidentologie. On a une particularité avec le gaz qu'on a beaucoup moins avec l'électricité, la notion de sûreté. Lorsqu'il y a des incidents et des fuites, on a une notion de sûreté très importante et qui impose une grande vigilance de votre exploitant GRDF comme de l'autorité concédante. Cela engage et ça donne une responsabilité supplémentaire à l'autorité concédante dans l'exercice du contrôle.

L'un des intérêts du nouveau contrat, c'est ce programme d'investissements défini sur la durée du contrat, avec des engagements soumis à des principes de pénalité en cas de non-atteinte. L'engagement porte sur les quantités traitées et non pas sur des montants dépensés, cela donne un peu plus de garanties à l'autorité concédante que les travaux seront réalisés, notamment en période d'inflation. Et il y a d'autres indicateurs en matière de performance plus techniques sur la cohérence des inventaires, sur les taux de fuite qui sont très importants pour le suivi de l'exploitation de votre concessionnaire.

M. GAUGAIN. - On va vous présenter les grands chiffres de la concession pour cet exercice 2021.

Il y a 233 000 consommateurs, toujours en augmentation. La quantité de gaz acheminée est 5 456 GW/h et elle est également en augmentation entre 2020 et 2021. En revanche, les quantités commencent à baisser à partir de l'exercice 2022, par exemple au niveau national la baisse est de l'ordre de 16 %.

En termes de réseau, il y a 2 600 kilomètres enterrés, l'augmentation du réseau se fait à un rythme de 2 km/an et les réseaux se construisent dans des technologies fiables en acier ou en polyéthylène.

L'âge moyen du réseau est de 31 ans, contre 28 ans au niveau national. En 2021 et sur les trois dernières années, il y a eu entre 1 400 et 1 600 incidents, cela peut paraître beaucoup mais on contrôle au regard de la taille de la concession et c'est globalement dans la norme, il n'y a pas d'inquiétude à avoir au vu du nombre d'incidents.

Il y a eu entre 800 et 1 200 fuites de gaz qui peuvent être très petites, ça peut être des micro-fuites détectées dans le cadre de la pose du compteur communicant ou des fuites plus importantes lorsqu'il y a un dommage aux ouvrages. En revanche, le SIGERLY n'a pas accès à la taille des fuites, on peut simplement constater le nombre de fuites, mais on ne sait pas si elles sont importantes ou non.

M. NAUDIN. - Ni combien d'utilisateurs ont été touchés par ces fuites et la durée de la fuite. On a assez peu d'informations sur ces fuites contrairement à l'électricité où vous avez des informations plus détaillées vous permettant d'avoir une vision plus exhaustive et plus qualitative du travail du concessionnaire.

M. GAUGAIN. - Et entre 3 500 et 6 000 usagers ont été coupés sur 2019-2021.

Concernant les investissements, en gaz on est entre 11 et 19 M€, tous types d'investissements confondus et la part concernant le renouvellement et la modernisation des ouvrages s'élève à 2,5 M€/an.

La concession du SIGERLY est rentable pour GRDF, avec 69 M€ de recettes et GRDF estime que les charges d'exploitation sont de 63 M€. La valeur des ouvrages qui vous appartiennent et que vous avez concédés à GRDF est de 440 M€ et ça a été financé quasiment entièrement par GRDF, il n'y a pas de système de maîtrise d'ouvrage partagée. En revanche, une part des ouvrages sont financés par des tiers et notamment par les promoteurs, lorsqu'il y a des constructions de lotissement neuf ils remettent gratuitement les biens dans la concession. Cela représente 9 % de la valeur du patrimoine.

Ces ouvrages sont amortis dans le temps pour constater leur usure et la valeur non amortie de ces biens est de 228 M€. Des provisions pour renouvellement sont constituées par GRDF en vue de renouveler les ouvrages pour un montant total de 114 M€. Mais il y a des différences avec le modèle de l'électricité, ces provisions pour renouvellement ne sont pas rendues obligatoires par le contrat de concession et ne sont pas explicitement financées par le tarif.

M. NAUDIN. - Le sujet des provisions est important dans vos relations avec GRDF parce que c'est souvent un sujet soumis à contestation et à crispation de GRDF vis-à-vis de l'autorité concédante. Autant côté ENEDIS et côté contrat électricité, les choses sont plutôt bien assumées de part et d'autre, ces provisions et cet amortissement du financement du concédant sont prévus par le tarif d'acheminement par la CRE et l'autorité concédante est pleinement légitime d'exiger ces montants

après de son opérateur. S'agissant du gaz, c'est différent, ces provisions ne sont prévues par le tarif néanmoins elles sont constituées et cela fait donc un sujet de débat. GRDF estime que les autorités concédantes n'auraient pas à être trop regardantes sur le sujet alors que les collectivités *a contrario* estiment que cela pourrait être suivi de près, contrôlé et que s'il devait y avoir une évolution législative et notamment une fin de droit exclusif ou de monopole, cela reviendrait à l'autorité concédante dans ce cas.

Quelques faits marquants : en janvier 2019 explosion d'un immeuble rue de Trévise à Paris où les ouvrages de gaz avaient été identifiés comme étant l'un des éléments à l'origine de l'explosion. S'en est suivi la commande d'un rapport par Ségolène ROYAL rendu en janvier 2021, avec un certain nombre de recommandations sur la sécurité des réseaux de distribution de gaz qui ont donné lieu à la publication de deux arrêtés en mars 2021 sur les branchements collectifs et certains branchements individuels et en décembre 2021 avec une nouvelle réglementation plus contraignante en matière de surveillance et de maintenance portant sur les canalisations avec des périodicités de surveillance plus fortes et plus ambitieuses que celles précédemment prévues. Ce sont deux éléments importants que nous avons pris en compte dans le contrôle de l'exercice 2021.

Et au mois de juin 2022, la finalisation des négociations nationales entre la fédération nationale des collectivités concédantes et des régions, la FNCCR, France Urbaine et GRDF pour la mise en place et la négociation d'un nouveau modèle de contrat de concession. Le contrat du SIGERLY, bien qu'ayant été négocié avant la publication de ce nouveau modèle, est relativement proche dans sa structure et dans les dispositions contractuelles qui y sont prévues de ce modèle national.

Par ailleurs, à fin 2022 près de 1 700 installations produisent et valorisent du gaz renouvelable, près de 1 000 servent à produire de l'électricité et de la chaleur à partir de biogaz et 514 installations d'injections de biométhane dans les réseaux de gaz.

M. GAUGAIN.- Ces chiffres sur les installations de biométhane sont à la maille nationale, sur la concession du SIGERLY il y a une installation d'injection, la STEP de la Feysse.

J'en viens aux principaux points forts de la concession. Beaucoup d'investissements ont été faits pour renouveler et moderniser les ouvrages sensibles : canalisation en cuivre, en fonte ductile, certaines conduites montantes qui peuvent être en plomb. Dans le cadre du schéma directeur des investissements signé dans le cadre du nouveau contrat, GRDF s'engage à résorber ces ouvrages, des investissements ont donc été faits. À partir de l'exercice 2021, c'est 3,5 M€ contre entre 1 et 2 M€ auparavant.

En termes de qualité de service, on a vu des améliorations, le concessionnaire a modifié ses procédures pour répondre plus vite aux réclamations des usagers et a retrouvé un niveau assez haut par rapport à ce que l'on peut observer par ailleurs.

Concernant la surveillance, il y a eu beaucoup de nouveautés et d'actualités réglementaires sur l'année 2021 suite à l'explosion rue de Trévise, depuis on arrive à suivre les canalisations qui ont été surveillées conformément à la réglementation, ou non, les robinets également, et les postes de détente. C'est sur ces trois ouvrages qu'on peut contrôler et voir quels ont été les ouvrages qui n'ont pas été visités ou maintenus conformément à la réglementation. GRDF est très investi sur le sujet, on est quasiment à 100 % de taux d'atteinte de la réglementation sur les trois types d'ouvrages. Sachant que le SIGERLY effectue le suivi de ces ouvrages qui n'auraient pas été surveillés conformément à la réglementation et s'assure d'année en année que ces ouvrages ont bien été surveillés.

Concernant la sécurité, GRDF intervient en moins d'une heure partout sur la concession dans 99,2 % des cas sur l'exercice 2021.

La concession du SIGERLY est rentable du point de vue de la distribution de gaz avec un résultat de 5,7 M€, liés à la hausse des consommations sur l'exercice 2021, et c'est lié au caractère plutôt urbain de la concession.

M. NAUDIN.- 12 points de vigilance sont listés dans le rapport qui a été remis à l'autorité concédante dont les 4 principaux sont :

- 1) quelques difficultés observées par GRDF par rapport à d'autres territoires à raccorder les usagers dans les délais prévus dans le cadre des demandes de raccordement. On a un taux inférieur à 89 % et qui est en écart par rapport à ce que l'on observe sur d'autres territoires équivalents au niveau national sur l'ensemble des concessions sur lesquelles nous travaillons.
- 2) Un autre point concerne l'inventaire, le SIGERLY n'a pas accès à l'ensemble des données qui concernent les branchements individuels et à la cartographie liée à ces ouvrages. C'est un point très important, on sait que ce sont des ouvrages très sensibles souvent soumis à des incidents, des fuites et sur lesquels l'autorité concédante serait fondée à avoir une

exhaustivité des données. Certaines améliorations peuvent être apportées par GRDF et SINGERLY est vigilant et nous le sommes aussi en qualité d'AMO dans les rapports de contrôle, néanmoins à décharge c'est probablement compliqué pour votre opérateur de réunir l'ensemble des informations et des caractéristiques techniques qui vous seraient nécessaires lorsqu'il s'agit d'ouvrages anciens. Toutefois, pour le suivi des nouvelles exigences réglementaires en matière de surveillance et de maintenance, ces données sont très importantes.

- 3) S'agissant des fuites, je l'ai évoqué en filigrane, l'autorité concédante n'a pas accès à des données qui seraient assez sommaires, et qui vous seraient indispensables en matière de suivi d'incidentologie, de suivi des fuites pour connaître les caractéristiques de l'ouvrage sur lequel la fuite a été constatée. Cela fonctionne très bien côté ENEDIS, mais vous ne l'avez pas pour GRDF.
- 4) Et un point financier, s'agissant des méthodes comptables on a beaucoup de zones d'ombre et surtout une crispation souvent exprimées par GRDF sur ces sujets sur lesquels ils estiment être seul gestionnaire et ne pas avoir beaucoup de comptes à rendre à l'autorité concédante s'agissant des passifs et notamment des provisions et amortissements.

M. GAUGAIN.- Pour conclure, on voulait vous faire un point sur l'avenir de la distribution de gaz et peut-être l'avenir de la concession.

Je rappelle que dans tous les scénarios énergétiques, la consommation de gaz naturel est amenée à baisser. Je vous ai indiqué trois scénarios envisagés par la Commission de Régulation de l'Énergie : diviser par 2/3 la consommation à horizon 2050 et dans la plupart des scénarios, tout le monde essaie de fixer un objectif de 100 % de gaz renouvelable dans les réseaux d'ici 2050. L'objectif affiché par GRDF est de 20 % de gaz renouvelable dans les réseaux d'ici 2030.

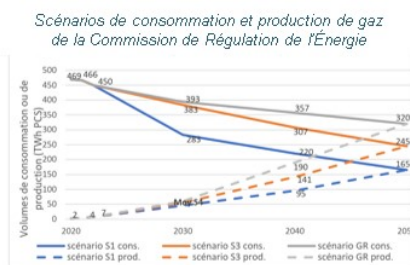
Concernant le nombre de sites d'injection de biométhane, on constate une forte dynamique sur le raccordement d'injection de biométhane qui aurait tendance à s'estomper dernièrement. Mais dans tous les cas, il y aura toujours du gaz en 2050 et tous les scénarios espèrent que ce soit du gaz renouvelable, biométhane ou gaz de synthèse qui est moins carboné, l'objectif étant de décarboner cette source d'énergie.

M. NOTTIN.- Le mix énergétique et la part du gaz dans le mix global ne serait pas trop dégradé par rapport au mix actuel. Certes, il y aurait une baisse forte des consommations de gaz, mais en parallèle on peut s'attendre à avoir des baisses fortes de consommation énergétique dont le gaz, le gaz étant encore fortement carboné même s'il a vocation à moyen terme à se décarboner. Le mix devrait être dégradé, mais pas énormément par rapport à la situation actuelle dans le volume global.

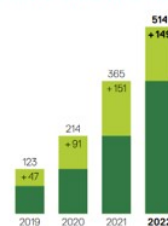
M. GAUGUIN.- Et quel va être l'impact de ce changement sur le modèle économique de la concession : il y aura moins de gaz distribué donc moins de quantités à acheminer pour GRDF donc potentiellement moins de recettes avec des charges fixes puisque la quantité de réseaux dans le sol reste la même et donc probablement une augmentation des tarifs à venir. C'est en cours de

5. QUEL AVENIR POUR LE GAZ ?

- Dans tous les scénarios énergétiques, la consommation de gaz naturel est amenée à baisser de manière importante (→ moins de recettes pour des charges à peu près fixes)



Nombre d'injections biométhane en service et évolution annuelle



- L'avenir de GRDF dépend de l'essor de la filière biométhane, pour décarboner rapidement le gaz en réseaux : objectif affiché de 20% de gaz renouvelable d'ici 2030

(0,42% sur le département du Rhône à fin 2022)

discussion au sein de la Commission de Régulation de l'Energie.

On parlait de 20 % de gaz renouvelable d'ici 2030 et 100 % d'ici 2050 et pour information, sur le département du Rhône à fin 2022 on est à 0,42 %.

M. MILLET.- Merci. Y a-t-il des questions, des avis, des commentaires ? *Pas de questions*

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique sur le rapport de contrôle 2021 pour la distribution publique d'électricité :

Pour : 16 (49 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il est procédé au vote électronique sur le rapport de contrôle 2021 pour la distribution publique de gaz :

Pour : 16 (49 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci pour cette unanimité.

Délibération n°C_20230927_15

APPROBATION DE LA CONVENTION 2023 ENEDIS/SIGERLY POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE DES OUVRAGES (ARTICLE 8)

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)

Confer page 44/49.

M. MILLET.- Il est prévu une participation financière du concessionnaire aux travaux d'amélioration esthétique des ouvrages qui fait l'objet de la convention dite article 8 du cahier des charges et il est proposé pour 2023 une contribution annuelle ferme de 400 000 €, à laquelle s'ajoutera une majoration de 20 000 € si résorption de 50 % de fils nus.

M. SAUNIER (Albigny-sur-Saône).- Tous réseaux confondus HTA à BT ?

M. CHONÉ.- Généralement, c'est sur la basse tension.

M. MILLET.- Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 14 (47 voix)
Contre : 0
Abstention : 2 (2 voix) B. THUET (Brignais), J. FAUCHET (Ternay)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

M. PEREZ.- Merci à nos AMO qui nous accompagnent sur ces sujets.

Délibération n°C_20230927_16

PRISE EN CHARGE DE L'ÉCLAIRAGE DES VOIES PRIVÉES DES LOTISSEMENTS OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE PAR LE SIGERLY DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Confer page 47/49.

M. PEREZ.- Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations de compétence particulière « Éclairage public » :

- 52 communes adhérentes à l'éclairage public : 1 délégué = 1 voix

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

M. CHONÉ.- Cette délibération concerne la prise en charge de l'éclairage dans les voies privées et dans les lotissements. Nous avons réuni une commission au sein du SIGERLy pendant les trois premières années du mandat pour travailler sur ce sujet et avons échangé avec les représentants de plusieurs communes sur ce dossier et avec des juristes.

Nous vous proposons trois solutions pour les lotissements :

1. Pas de prise en charge de l'électricité ou de la maintenance dans les lotissements privés.
2. Prise en charge de l'achat d'énergie et de la maintenance courante (changement des lampes, petit entretien) dans les lotissements privés.
3. Prise en charge de la totalité de l'éclairage public dans les lotissements : maintenance, achat d'énergie, rénovation, renouvellement des équipements existants. Sachant que le premier établissement, c'est toujours le lotissement qui le fait puisque c'est le promoteur qui le fait au départ.

La condition obligatoire pour prendre en charge les dépenses sur un lotissement est qu'il soit ouvert, donc il faut que le pouvoir de police du maire puisse s'appliquer. Dans un lotissement avec une barrière, il n'est pas possible que vous preniez les dépenses d'éclairage public, sinon il se passe des choses au niveau juridique. Et si un lotissement se ferme, il aura à rembourser des éléments au SIGERLY dans un délai de 10 ans.

Si on délibère de façon positive, les communes auront à leur disposition les projets de convention, à vous de les faire appliquer et de les signer avec les lotissements.

Avez-vous des questions ?

M. GUIGUET (Mions).- J'en discutais avec Monsieur le Maire ce soir, donc on a plus de 150 conventions à mettre à jour, quel est le calendrier de signature ? Cela va nous demander un travail assez important de recensement de conventions qui seront sans doute perdues dans la mesure où elles ont été signées il y a plus de 20 ans.

M. CHONÉ.- C'est à vous de fixer la temporalité de la signature des conventions, le SIGERLy n'impose rien. C'est un travail qui peut être lourd, on a tous un certain nombre de lotissements et ce n'est pas toujours facile de travailler avec eux. Et qui plus est, certains lotissements ont des matériels vétustes et qu'il faut changer et il va aussi falloir faire pression sur les lotissements pour qu'ils passent sur des éclairages performants et aux leds, sachant que dans peu de temps tous les réseaux d'éclairage public seront passés aux leds.

M. GUIGUET (Mions).- Finalement, l'urgence c'est de décider quelle position on prend sur les trois options présentées, donc je suppose qu'il faut qu'on délibère rapidement en Conseil municipal.

M. CHONÉ.- C'est bien de délibérer en Conseil municipal, cela permet de communiquer, mais je ne sais pas si c'est obligatoire. Cela peut être intéressant de le faire pour que ce soit repris par la presse et par les personnes qui sont dans les lotissements.

Il faut avoir une vraie politique pour inciter les lotissements à passer à des éclairages performants parce qu'on s'aperçoit que le parc public est performant et que le parc des lotissements ne l'est pas et

cela pose question puisque c'est la collectivité qui paie les dépenses et n'est pas performant.

M. VERNAT (Francheville).- On voit bien l'intérêt puisque c'est la commune qui paie les consommations d'énergie pour ces lotissements de baisser la note d'électricité, à l'inverse on va avoir à payer y compris la mise à niveau des éclairages dans ces lotissements et des dépenses d'investissement pour mettre à niveau l'éclairage des lotissements, ce qui va être une note significative. En effet, il faut non seulement passer aux leds mais également mettre aux normes l'éclairage de ces lotissements, ce qui est un coût non négligeable.

M. CHONÉ.- Nous sommes d'accord, cela a un coût comme sur le réseau public. Après, c'est le libre-arbitre de la commune que de choisir de prendre l'investissement ou pas. C'est ouvert, on ne vous dicte rien, on vous donne les outils juridiques pour faire les choses dans de bonnes conditions et ne pas avoir de problèmes sur l'application du pouvoir de police du maire puisque c'est derrière tout cela le pouvoir de police du maire sur les voiries ouvertes à la circulation.

M. PERARDEL.- Et si vous avez une politique d'extinction de la voirie de 23 heures à 5 heures par exemple, si vous englobez les lotissements privés vous pouvez leur dire que la politique de la ville s'applique de la même façon pour eux.

M. PEREZ.- Reprendre ces conventions, c'est aussi les remettre au goût du jour de la réglementation qui a évolué en 2018.

J'insiste sur le travail partenarial et les élus qui ont participé à la commission, on pouvait partir avec un avis technicien très précis sur le sujet, mais après échange avec les élus on s'est aperçu qu'il fallait être plus souple et plus ouvert sur différentes parties.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique :

Pour :	29 (29 voix)
Contre :	0
Abstention :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Y a-t-il des questions diverses ? *Pas de questions diverses.*

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

M. PEREZ.- Je laisse la parole à Jean-Philippe JAL pour l'Actu du SIGERLy.

ACTUALITÉS DU SIGERLY

M. JAL.- Vous aurez accès à partir du 2 octobre au Replay du Comité sur notre chaîne Youtube.

- **Le 5 octobre**, vous pouvez retrouver le SIGERLY sur le stand 41 du congrès de l'AMF 69 sur la partie salon.
- **Le 17 novembre** à partir de 18 heures, visite guidée du réaménagement du Vallon des hôpitaux et du métro B à Saint-Genis-Laval.
- **Le 29 novembre**, notre prochain Comité et Table ronde sur le mi-mandat 2020-2023 du SIGERLY.

Je vous souhaite une bonne soirée.

M. PEREZ.- Merci, on se retrouve autour d'un verre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Secrétaire de séance
Thierry SAUNIER
Délégué titulaire d'Albigny-sur-Saône

Le Président
Éric PEREZ



COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Éric PÉREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-11-30/13 du 30 novembre 2022 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_2023-06-23/01	30/05/2023	<ul style="list-style-type: none"> Approbation de la convention de Conseil en énergie partagé (CEP) du syndicat intercommunal du lycée Rosa Parks de Neuville Val de Saône (Neuville sur Saône)
B_2023-06-23/02	30/05/2023	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle charte "Coup de pouce CEE"
B_2023-09-22/01	25/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Désignation du référent déontologue de l' élu local - adhésion à la mission proposée par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon
B_2023-09-22/02	25/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Recours à des contrats d'apprentissage pour la prochaine rentrée scolaire 2023/2024
B_2023-09-22/03	25/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Modification du tableau des emplois et des effectifs (mise à jour du 22/09/2023)
B_2023-09-22/04	25/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Convention GRDF/SIGERLy pour l'accès à la plateforme de données @touvissuconso
B_2023-09-22/05	25/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Approbation de la convention de financement par la FNCCR-ACTEE2 dans le cadre du programme EFF'ACTE
B_2023-09-22/06	25/09/2023	<ul style="list-style-type: none"> Approbation de la convention de financement par FNCCR-ACTEE dans le cadre du programme SCHEM'ACTE



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
N° C-2023-02-22/04 DU 22 FÉVRIER 2023**

Rapporteur : Monsieur *Éric PEREZ*, président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-05-02-00005 du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 22 février 2023, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 7 juin 2023, à savoir :

- ☞ **Signature le 22 mai 2023 avec TECSOL du marché n° 2023.03** relatif à la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïque, pour un montant maximum de 39 999 € HT sur une durée de 2 ans maximum.
- ☞ **Signature le 30 juin 2023 avec NOCTABENE et SARESE du marché n° 2023.08** de prestations intellectuelles ayant pour objet la conception des schémas directeurs d'aménagement lumière de membres du SIGERLY souhaitant se doter d'un tel document. Montant maximum de 160 000 € HT. Fin au 22/12/2023.
- ☞ **Signature le 3 juillet 2023 des accords-cadres n°2023.05** pour la mise en œuvre d'illuminations festives sur le réseau d'éclairage public :
 - Lot 1 : ADG ENERGY avec un montant maximum de 1 000 000 € HT sur 4 ans
 - Lot 2 : EIFFAGE avec un montant maximum de 1 200 000 € HT sur 4 ans
 - Lot 3 : SERPOLLET avec un montant maximum de 1 000 000 € HT sur 4 ans
- ☞ **Signature le 6 juillet 2023 avec SIG-IMAGE d'un marché n° 2023.06** pour la fourniture d'un logiciel et de prestations associées pour la maintenance de l'éclairage public, pour un montant de 47 885 € HT et une durée d'un an.
- ☞ **Signature le 9 août /2023 avec NOCTABENE d'un marché n° 2023.10** de prestations intellectuelles et relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'aide à la rédaction et la passation des marchés de travaux d'éclairage public du SIGERLY (renouvellement et maintenance), pour un montant de 18 740 € HT.
- ☞ **Accord-cadre n°19.04** : notification mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
19.04/258	à partir du 14 rue du 11 novembre 1918, rue Chantemerle, route de Brignais, rue Taillepiéd, chemin Champvillard à Irigny	ERCD	86 268,85	23/06/2023
19.04/259	Route du Puy d'Or à Limonest	ERCD	108 878,00	22/05/2023
19.04/260	Rte de Genis Laval entre Rue du 11 Nov et 54 rte Genis Laval à Irigny	SAFEGE	44 635,00	30/05/2023
19.04/261	Chemin du Petit Fromentin à Chasselay	SAFEGE	10 168,50	22/05/2023
19.04/262	Montée du Plantin à Chasselay	ERCD	16 040,00	30/05/2023

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
19.04/263	Chemin de la Barrolière à Saint Didier au Mont d'Or	SAFEGE	15 935,00	30/05/2023
19.04/264	Chemin de la Ronce à Saint Didier au Mont d'Or	SAFEGE	7 910,00	30/05/2023
19.04/265	Chemin de Fontaine Poivre à Saint Didier au Mont d'Or	SAFEGE	24 581,50	31/05/2023
19.04/266	rue des Églantines à Sathonay-Village	ERCD	20 914,00	31/05/2023
19.04/267	Rue des Clochettes - rue des Falaises - rue Rochette - rue Valence--rue d'Avignon - place des Palabres à Saint Fons	ERCD	44 990,00	02/06/2023
19.04/268	Du 22 chemin Grand Chassagnon au 34 rue Pablo Neruda et 1 rue 19 mars 1962 Vénissieux	BCI	7 706,00	24/07/2023
19.04/270	Rue St Exupéry entre Bd Dr Coblod et rue Ethel - rue Julius Rosenberg à Vénissieux	BCI	13 190,00	24/07/2023

☞ **Accord-cadre n°2020.06 lot 9** : notification de marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre relatif à des travaux de réseaux et d'éclairage public (3 attributaires : EIFFAGE / MONIN / SERPOLLET) :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
2020.06.09/17	Avenue Jean Jaurès à St Didier au Mont d'Or	EIFFAGE	415 015,75	31/05/2023
2020.06.09/18	travaux PPI 100% LEDS à Collonges au Mont d'Or	EIFFAGE	511 918,30	02/06/2023

☞ **Arrêté A_2023_006_PR** du 4 juillet 2023 : Organisation du remplacement du Président pour absence – délégation donnée à Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, deuxième vice-président.

☞ **Décision DC-2023-098-F** du 14 juin 2023 : Demande de subvention au titre du « fonds vert ».

☞ **Décision DC-2023-107-EP** du 13 juillet 2023 : Financement par fonds de concours de la commune de La Mulatière pour 2 opérations : éclairage public et éclairage du stade.

☞ **Décision DC-2023-108-EP** du 13 juillet 2023 : Financement par fonds de concours de la commune de Marcy l'Etoile pour la pose de balisage lumineux au niveau des passages piétons du Centre bourg.

☞ **Décision DC-2023-109-EP** du 13 juillet 2023 : Financement par fonds de concours de la commune de Marcy l'Etoile pour l'opération de l'éclairage public Avenue Jean Colomb et de l'avenue Marcel Mérieux.



DÉLIBÉRATIONS

Délibérations d'intérêt commun

Pages 1/49 à 33/49

Délibérations « compétences particulières »

Pages 34/49 à 49/49



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20230927_01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 7 JUIN 2023

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 27 septembre 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Henri Saint Pierre, avenue Gabriel Péri à Albigny-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

Quorum : 35
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Claude COHEN, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. Communes : Brunon THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Agnès GARDON-CHEMAIN (Ecully), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Marin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), François JOLLY (Poleymieux), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Michel PARENTY (Sathonay Village), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jérôme FAUCHET (Ternay) ; Karine LUCAS (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe CABROL (Grigny), Pierrick JANNIN (Tassin-la-Demi-Lune).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon), Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon),

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;